

**Comité international de soutien
au Dr. Salah-Eddine Sidhoum**

**Campagne Internationale pour la Libération
de Salah-Eddine Sidhoum
Prisonnier d'opinion**

Mai 2003

Table des matières

Campagne Internationale pour la Libération de Salah-Eddine Sidhoum.....	3
Machinations contre le Dr. Salah-Eddine Sidhoum.....	5
Annexe 1 : Témoignage de Lafri Khaled.....	9
Annexe 2 : Témoignage de Belhamri Messaoud.....	12
Annexe 3 : Témoignage de Moulay Saïd.....	13
Annexe 4 : Lettre ouverte au général Zeroual, Président de l'État.....	20
Annexe 5 : Article d'El Watan.....	24
Annexe 6 : A propos de l'article d'El Watan, truffé de mensonges et d'inexactitudes.....	25
Annexe 7 : Article de Le Monde.....	26
Annexe 8 : Lettre de Human Rights Watch.....	27
Annexe 9 : Témoignage de Benmerakchi Mohamed.....	29
Annexe 10 : Quelques principales actions et publications de Dr Salah Eddine Sidhoum.....	34
Annexe 11 : Lettre ouverte du Dr. Sidhoum.....	36
Annexe 12 : Appel de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme	43

Campagne Internationale pour la Libération de Salah-Eddine SIDHOUM Prisonnier d'opinion

« J'aime mieux être en prison et demeurer d'accord avec ma conscience et mon sentiment du devoir que de demeurer en liberté et me dire que je suis un poltron ou un lâche. »

C'est par cette magnifique phrase du journaliste Robert Barrat que la lettre ouverte, adressée à l'opinion publique et aux organisations des Droits de l'Homme, par Salah-Eddine Sidhoum, militant des Droits de l'Homme au long parcours, commence. Elle renseigne sur les fortes convictions de l'homme et donne une mesure de sa détermination à combattre l'oppression et les dictatures jusqu'au bout et ce quel qu'en soit le prix. C'était en 2000, l'année faste de la promotion de la concorde civile en Algérie. Cette fausse concorde devait ramener une paix miraculeuse à un pays ensanglanté et à un peuple profondément endeuillé par des années d'une guerre des plus meurtrières.

Dans cette lettre ouverte, Salah-Eddine Sidhoum suggérait à la justice de son pays qu'il était prêt à se présenter devant celle-ci pour peu qu'on lui reconnaisse le statut de prisonnier d'opinion et qu'on l'assure d'un jugement équitable et indépendant des mailles du pouvoir. Il voulait des garanties pour sortir des abîmes noirs de la clandestinité ; mais elles ne vinrent de nulle part.

Salah-Eddine Sidhoum est chirurgien ; il avait occupé le poste de Maître-assistant à la faculté de médecine d'Alger jusqu'en 1994. C'est un militant des Droits de l'Homme de longue date. En avril 1980, il avait été arrêté et avait subi des menaces pour avoir diffusé une pétition exigeant la libération de toutes les personnes emprisonnées lors du printemps berbère. En octobre 1988, il avait alerté l'opinion publique nationale et internationale sur l'usage de la torture et de balles explosives dans la répression des jeunes. Il avait contribué avec d'autres confrères à la création du Comité Médical de Lutte Permanente contre la Torture.

Ses responsabilités de militant s'alourdissent avec la tragédie que vit l'Algérie depuis plus d'une décennie. Il est parmi les rares à avoir porté haut et fort son témoignage sur les violations systématiques des droits de la personne humaine à une période où l'omerta aussi bien à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur régnait : silence, laissez-nous tuer, torturer, faire disparaître... Il fallait frapper de terreur les populations à l'intérieur et organiser l'une des plus grandes manipulations des opinions du XX^e siècle à l'extérieur.

Le silence s'ensuivra. En vérité, c'était un faux silence. Il était même assez assourdissant. Il était couvert par les mensonges des sbires de la poignée de généraux décideurs. Mais quelques militants ne désarmèrent pas face à l'extraordinaire armada médiatique mise en place et à la grande manipulation du pouvoir et de ses satellites. Salah-Eddine Sidhoum est de ceux qui n'ont pas abdiqué face à ces grands moyens.

Il n'a pas cessé depuis 1992 de témoigner et d'informer sur la situation désastreuse des Droits de l'Homme en Algérie, notamment en diffusant par plusieurs canaux (écrits et médiatiques) les nombreux cas de torture, de disparitions, d'exécutions extrajudiciaires. Il a toujours affirmé, à juste titre, que *« ni la torture ni la politique dite sécuritaire n'étaient des solutions à la crise algérienne. Que le problème était éminemment politique et que la solution ne pouvait être que politique »*.

En septembre 1994, il adressa une lettre ouverte, au général-Chef de l'État Liamine Zeroual, dans laquelle il attirait son attention sur les graves dérives du tout-sécuritaire au détriment des Droits de l'Homme en documentant son écrit de 53 cas précis d'atteintes gravissimes aux droits de l'Homme. Il l'informa aussi de sa possession d'un millier de cas de violations graves bien documentées qu'il pourrait éventuellement remettre à une commission d'enquête honnête si jamais elle était créée. La lettre a été manifestement interceptée par les dompteurs sans conscience des

consciences libres. Par la suite, il trouva son nom, dans un article publié par le quotidien *El Watan*, parmi une liste de professeurs d'universités et de médecins recherchés par la police. Ils étaient accusés de « terrorisme ». N'est pas terroriste qui veut. Au même moment, le miracle des hasards « heureux » coïncide avec une rumeur affolante selon laquelle Sidhoum est condamné à mort par les « mystérieux » GIA. Le message ne pouvait être plus clair. Rappelons-nous cette sinistre période d'assassinats programmés, ciblés, précédés de listes publiées par les GIA, de personnalités du monde universitaire, médical, culturel, etc. Les GIA rataient rarement leurs victimes.

La mise en application de cette condamnation ne tardera pas à venir. En effet, au lendemain de la diffusion par une chaîne française du documentaire de la BBC sur la "guerre cachée" en Algérie, dans lequel il dénonçait le terrorisme d'État, responsable de toutes les autres dérives sanglantes que connaîtra le pays, trois individus armés, venus à bord d'un véhicule banalisé, feront irruption à son domicile pour l'assassiner. Ne l'ayant pas trouvé, ils terroriseront sa vieille parente avant de prendre la fuite. C'est dans cette situation que Sidhoum s'est vu contraint à la clandestinité. Cela fait exactement huit années de plongées dans les affres de la clandestinité. Mais cela ne suffit pas aux autorités. En 1997, il est condamné à 20 ans de prison par contumace.

Malgré cette situation très contraignante, il continue à alimenter la postérité d'un gigantesque travail de mémoire sur la tragédie algérienne, qui sans aucun doute facilitera le moment venu un grand travail de vérité indispensable pour reconstruire une Algérie nouvelle. C'est ce que les autorités ne lui pardonnent pas. D'où les harcèlements de la police politique à l'encontre de sa famille restée en Algérie. Les actes d'intimidation se sont notamment multipliés depuis la publication d'une très longue liste de victimes des disparitions forcées et d'exécutions sommaires.

Le comité de soutien à M. Sidhoum demande aux autorités algériennes:

1. d'assurer la sécurité et l'intégrité physique et psychologique du Dr Sidhoum Salah-Eddine et des membres de sa famille;
2. de respecter sa dignité, son droit d'avoir et de défendre ses opinions et sa croyance;
3. de lui garantir un procès équitable et public, par une juridiction indépendante et devant des observateurs d'organisations de défense des droits de l'homme nationales et internationales;
4. de faire respecter les principes de présomption d'innocence, de droit à la défense et de discussion contradictoire des charges, des preuves et des témoignages;
5. de faciliter l'obtention de visas aux observateurs étrangers pour qu'ils puissent se rendre en Algérie sans difficultés et dans des délais raisonnables.
6. d'éviter qu'il soit confronté à de nouvelles machinations dans le but de le condamner à de lourdes peines et le marginaliser.

Machinations contre le Dr Salah-Eddine Sidhoum

Dr. Salah-Eddine Sidhoum a été victime à partir 1994 d'une histoire montée de toute pièce afin de l'éliminer. Différents stratagèmes aboutirent à sa condamnation par contumace à 20 ans de prison en 1997. Depuis 1994, il vit en clandestinité. Afin qu'il puisse retrouver sa liberté, il doit se livrer aux autorités et être rejugé. La Justice algérienne étant assujettie à l'exécutif, aucune garantie de procès équitable n'est garantie.

Tout a commencé le 7 juin 1994, lorsqu'un ami de Salah-Eddine Sidhoum et confrère chirurgien orthopédiste, le Dr Lafri Khaled, a été arrêté à son domicile par la police. Il avait été dénoncé sous la torture par son voisin. On l'accusera de soigner des blessés de groupes armés. Ce chirurgien, sous la torture (voir son témoignage **Annexe n° 1**), commencera à livrer des noms en vrac de voisins (Belhamri Messaoud, arrêté le 18 juin 1994, **Annexe n° 2**), de camarades de lycée et de confrères dont le Dr Sidhoum, afin que cesse la torture. Et c'est ainsi qu'une dizaine de jours plus tard, le Pr Moulay sera kidnappé sur l'autoroute le 19 juin 1994 alors qu'il circulait dans son véhicule avec ses enfants. Ils seront séquestrés durant un mois et ce n'est que le 17 juillet qu'ils réapparaîtront à la prison d'El-Harrach.

Dr. Sidhoum ne savait pas qu'il avait été cité par Lafri. Durant toute la période de la séquestration de ces personnes, il était occupé à alerter les ONG et les correspondants de la presse internationale sur ces personnes enlevées. L'un des avocats des victimes l'a prévenu le 17 juillet que son nom avait été cité dans l'affaire Lafri-Moulay et qu'il figurait dans les documents comme étant en fuite et recherché (!!!) alors que pour les autres confrères cités par Lafri et qui figuraient dans le PV de police, la mention, « en fuite et recherché » ne figurait pas. Dr. Sidhoum a néanmoins continué ses activités professionnelles à l'hôpital et à l'université. Puis Moulay lui a adressé de prison son long témoignage, racontant comment, sous la torture, ont été préfabriqués les scénarios (**Annexe n° 3**) et les accusations graves qui étaient portées contre lui.

A partir de cette date, tout en continuant ses activités professionnelles, Sidhoum commençait à prendre des dispositions concernant sa sécurité. Il partait toujours accompagné au travail. Il ne circulait jamais seul. Un jeune ami à lui, chauffeur de taxi, l'accompagnait souvent. La police ne viendra jamais l'inquiéter ni à son domicile ni au travail, mais il craignait d'être kidnappé.

Parallèlement à son travail hospitalo-universitaire, il poursuivait ses activités de militant des droits de l'homme. Le 5 septembre 1994, il adressait à Zeroual une lettre ouverte sur les atteintes aux droits de l'homme (lettre recommandée avec accusé de réception, **Annexe n° 4**).

Deux semaines plus tard, jeudi 22 septembre 1994, il fut surpris de retrouver dans le quotidien *El Watan* son nom dans un article intitulé : *Bab Ezzouar : des médecins à la tête d'un réseau terroriste* (**Annexe n° 5**). Cet article était truffé d'inepties (**Annexe n° 6**). Il y était encore une fois précisé que Sidhoum était en fuite, alors qu'il vaquait régulièrement à ses occupations. Ses voisins furent tout aussi surpris de lire l'article et d'apprendre qu'il était en « fuite » alors qu'ils le voyaient matin et soir dans le quartier. Il s'est avéré que le « journaliste » avait repris le rapport du PV de police figurant dans le dossier de l'affaire Moulay-Lafri, en essayant de le maquiller, violant impunément le secret de l'instruction.

Dr. Sidhoum a immédiatement envoyé un droit de réponse au directeur d'*El Watan* (lettre recommandée du 24/09/94 n° 96509. Poste d'El Mouradia). Omar Belhouchet, fort de ses appuis à l'époque, refusera de le publier. Des amis journalistes rapportèrent à Sidhoum qu'une chaude discussion avait eu lieu à la rédaction du quotidien, car certains journalistes avaient protesté contre le refus de publication du droit de réponse. Une semaine après l'envoi de ce droit de réponse, Sidhoum a saisi à nouveau le directeur par lettre recommandée (29/09/94), l'informant qu'une plainte allait être déposée pour diffamation et dénonciation calomnieuse.

Parallèlement à cela, Sidhoum avait adressé une lettre recommandée au procureur général d'Alger de l'époque, Sayah Abdelmalek, pour attirer son attention sur ces pratiques et ces graves accusations. Ce dernier ne répondra jamais.

La publication de cet article télécommandé semblait être une réponse à la lettre ouverte de Sidhoum envoyée 17 jours plus tôt au Président Liamine Zeroual. Et cela constituait un véritable appel au meurtre. Il y avait déjà eu des précédents. De nombreux citoyens dont les noms sont apparus dans la presse éradicatrice avaient été enlevés et exécutés.

A partir de ce moment, le message était clair. Salah-Eddine Sidhoum se vit contraint de prendre un congé de longue durée car il craignait d'être kidnappé. Il ne passait que rarement la nuit chez lui et ne venait que dans la journée.

Puis il apprit qu'un ami, kinésithérapeute, avait été arrêté à son domicile en novembre 1994. C'était quelqu'un qui n'avait rien à voir ni avec la politique, ni avec la religion. C'était un bon vivant que Sidhoum avait connu à l'hôpital Mustapha à la fin des années 70. Il a eu le malheur d'appeler un soir au domicile de la famille Sidhoum pour demander de ses nouvelles et assurer sa famille de son aide. C'était Mme Sidhoum qui avait répondu et son appel fut immédiatement localisé car leur téléphone était sur écoute. Cet ami passera une nuit cauchemardesque au commissariat central où il sera sauvagement torturé. Il sera questionné au sujet de Sidhoum durant toute la nuit (ses habitudes, son appartenance politique, son train de vie, la tenue vestimentaire de son épouse...). Ses tortionnaires voulaient coûte que coûte lui faire avouer que Dr. Sidhoum était du FIS. Ils ne réussirent pas. Le lendemain, c'était un vendredi, c'est un colonel de la SM venu de Châteauneuf qui passera la matinée avec lui dans un bureau du commissariat central. Après avoir constaté les dégâts sur le visage du malheureux, il se permettra de lui présenter des excuses et de lui ramener un café et des croissants !!!! C'était la manière psychologique de l'aborder. Un dialogue s'établira alors entre eux durant toute la matinée, autour de la personne de Salah-Eddine Sidhoum dans les moindres détails. Sans contrainte, l'ami lui raconta tout ce qu'il savait sur lui et de manière objective. Une question revenait souvent dans la bouche du colonel : « Etes-vous certain que le Dr Sidhoum n'est pas du FIS ? » La réponse de l'ami a toujours été catégorique : NON. Il sera libéré dans l'après-midi, complètement défiguré. Le malheureux quittera l'Algérie pour se réfugier chez ses beaux-parents en Finlande. Il ne se remettra plus jamais de cette nuit cauchemardesque et mourra, jeune d'un infarctus du myocarde.

Puis d'autres amis médecins et infirmiers de Sidhoum vinrent voir la famille pour demander des nouvelles, suite aux rumeurs insistantes qui circulaient à l'hôpital puis dans son quartier à propos de sa condamnation à mort par les sinistres GIA, responsables de la liquidation de nombreux intellectuels (Abdelouahab Ben Boulaid, Bouslimani, Ahmed Hambli, etc.). Là, la situation devenait de plus en plus préoccupante. Sidhoum décidait de passer dans la clandestinité. C'était le 14 décembre 1994. Quatre jours plus tard, soit le dimanche 18 décembre 1994, au lendemain de la diffusion du documentaire de la BBC sur canal +, « Algérie, la guerre cachée », diffusé le 17 décembre 1994 dans lequel Sidhoum intervenait, trois civils armés vinrent à sa recherche le matin aux environs de 9h à son domicile. Après avoir constaté son absence, ils menacèrent sa vieille tante avec leurs armes. Un vieux voisin a eu le malheur d'intervenir en voyant la vieille tante crier. Il sera roué de coups et jeté à terre par l'un des trois voyous. Les trois individus finirent par prendre la fuite devant l'attroupement des voisins attirés par les appels au secours de la parente de Sidhoum. L'un d'eux lancera en partant : « Nous reviendrons le soir dynamiter la maison et nous aurons le Docteur. »

C'est le lendemain que Sidhoum apprit sur la station radio marocaine Médi I ce qui est arrivé à sa famille. La correspondante du quotidien *Le Monde*, Mme Catherine Simon, qu'il avait reçue à plusieurs reprises chez lui et à l'hôpital, a rapporté l'information (*Le Monde*, 20 décembre 1994, **Annexe n° 7**), tout comme Human Rights Watch avait dès le lendemain adressé une lettre ouverte au général Zeroual (**Annexe n° 8**). Ce tapage a freiné un tant soit peu les criminels qui n'ont plus importuné la famille Sidhoum.

Dans la même semaine, la Sécurité militaire a arrêté à l'hôpital Zmirli d'El Harrach où Sidhoum exerçait, un de ses élèves, jeune chirurgien. Il sera porté disparu durant cinq mois avant de réapparaître à la prison d'El Harrach. Il sera durant ces mois torturé et interrogé uniquement sur les activités professionnelles et politiques de Sidhoum. A lui aussi, on voulait lui faire dire qu'il appartenait au FIS. Tout comme le kinésithérapeute, il leur dira que Sidhoum n'appartenait à aucun parti, mais qu'il était un opposant et un militant des droits de l'homme.

Le 6 avril 1995, le jeune chauffeur de taxi qui accompagnait Sidhoum, avant que celui-ci passe dans la clandestinité, est arrêté. Il avait eu le malheur d'apparaître dans le documentaire de la BBC, prenant un café avec lui. Il sera séquestré durant six mois au centre de la Sécurité militaire de Châteauneuf et sauvagement torturé. Là aussi, il y avait un colonel de la SM qui participait à l'interrogatoire. Les tortionnaires voulaient tout savoir de Sidhoum, même de sa vie privée. (Voir le témoignage de Mohamed Benmerakchi, **Annexe n° 9**.)

En 1996, eu lieu le procès de l'affaire Moulay-Lafri. L'un et l'autre seront condamnés à trois années de prison pour « organisation d'un groupe armé » ! Sidhoum a dans cette affaire bénéficié d'un non-lieu.

Les services secrets, n'étant pas satisfaits de cela, confectionnèrent un autre dossier concernant l'affaire du jeune chirurgien et d'un malade arrêtés à Zmirli où ils l'impliquèrent à nouveau avec Moulay. Ils seront accusés cette fois-ci de création d'organisation clandestine pour renverser le régime en place afin d'instaurer un Etat Islamique, subversion, participation à des mouvements de rébellion, complot contre l'autorité de l'Etat et tentative de renversement du régime d'Etat et de ses institutions reconnues constitutionnellement, création de cellules illégales attentant à l'unité nationale, atteinte à sa sécurité, à sa stabilité et à l'intégrité de ses frontières, non dénonciation d'une organisation secrète et de ses membres, complicité et participation, des chefs d'inculpation classiques et vagues dans la tradition des cours "révolutionnaires" de Boumédienne à la « cour de sûreté de l'Etat » de Chadli. Moulay et le jeune chirurgien de l'hôpital Zmirli (qui a passé deux années de détention préventive) ainsi que le malade et d'autres inculpés seront acquittés, tandis que Sidhoum fut condamné à 20 années de réclusion par contumace. C'était en février 1997.

Depuis, Sidhoum vit dans la clandestinité. Il continue ses activités de défenseur des droits de l'homme (**Annexe n° 10**) malgré les intimidations et menaces dont est victime sa famille. Le 13 janvier 2000, il publiait une lettre ouverte à l'opinion publique et aux ONG internationales où il précisait qu'il refusait l'amnistie accordée dans le cadre de la pseudo « concorde civile » dont il ne se sentait pas concerné et se disait prêt à se présenter devant la justice pour peu que des garanties lui soient accordées sur sa sortie et sur l'équité du procès (**Annexe n° 11**). Les dernières menaces ont eu lieu le dimanche 15 décembre 2002 au matin, quand deux civils munis de talkies-walkies se sont présentés au domicile de Salah-Eddine Sidhoum pour lui remettre une convocation pour le 16 décembre à 14h à la 3e Brigade mobile de la police judiciaire (BMPJ) d'El Madania. (**Annexe n° 12**).

Il est évident que le pouvoir algérien n'a pu faire cesser les activités de Sidhoum comme défenseur de droits de l'homme. La Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 9 décembre 1998, notamment dans son article 1, stipule que « chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, de promouvoir la protection et la réalisation des droits de l'Homme et des libertés fondamentales aux niveaux national et international ».

Pour cela, les accusations infondées qui ont motivé sa condamnation à vingt années de réclusion doivent être définitivement reconnues comme telles par la justice algérienne. Sidhoum est disposé dans ce but à se constituer prisonnier pour pouvoir être jugé à nouveau, pour autant qu'il obtienne du gouvernement des garanties formelles.

Le comité de soutien à M. Sidhoum demande aux autorités algériennes :

1. d'assurer la sécurité et l'intégrité physique et psychologique du Dr Sidhoum Salah-Eddine et des membres de sa famille;
2. de respecter sa dignité, son droit d'avoir et de défendre ses opinions et sa croyance;
3. de lui garantir un procès équitable et public, par une juridiction indépendante et devant des observateurs d'organisations de défense des droits de l'homme nationales et internationales;
4. de faire respecter les principes de présomption d'innocence, de droit à la défense et de discussion contradictoire des charges, des preuves et des témoignages;
5. de faciliter l'obtention de visas aux observateurs étrangers pour qu'ils puissent se rendre en Algérie sans difficultés et dans des délais raisonnables.
6. d'éviter qu'il soit confronté à de nouvelles machinations dans le but de le condamner à de lourdes peines et le marginaliser.

Annexe 1

Témoignage de Lafri Khaled

Source : Comité Algérien des militants libres de la dignité humaine et des droits de l'Homme, Livre blanc sur la répression en Algérie (1991-1995), Tome 2, Editions Hoggar, Plan les Ouates, Suisse, 1996, p. 103-107

“ J’ai dénoncé des camarades de lycée d’il y a 30 ans ”

J’ai été arrêté le mardi 7 juin 1994 aux environ de 2 heures du matin, à mon domicile sis à El Harrach au 10, rue Djebel Bouzegza. La police a procédé à une fouille brutale de mon logement et de mon cabinet médical situé à la même adresse au 1er étage.

J’ai été gardé à vue au commissariat central d’Alger, dans une cellule d’isolement, durant quarante jours. J’ai été torturé sauvagement pendant la journée du 9 juin et la nuit du 10 juin jusqu’à 3 heures du matin dans une salle souterraine. On m’a appliqué la technique du chiffon, d’une atrocité sans pareille, et j’ai été roué de coups de matraque sur toutes les parties du corps, en particulier sur les jambes, les bras et le visage. J’ai été ensuite transporté dans un état subcomateux le matin du 10 juin 1994 dans un bureau où on m’a obligé à signer un procès-verbal qui a été tapé entre 3 heures et 8 heures, sans le lire, ni même le voir, mes yeux étant bandés.

J’ai été ensuite mis dans une cellule souterraine glaciale, en isolement total, jusqu’à la présentation au tribunal.

On m’a fait sortir à plusieurs reprises pour m’interroger. On m’a battu, car à chaque fois je niais les pseudo-aveux extorqués sous la torture. Pendant tous ces interrogatoires j’avais les yeux bandés.

Le 19 juin, les policiers m’ont emmené de force pour leur indiquer le domicile du professeur Moulay, doyen de l’Institut de mathématiques, qui habitait El Harrach. Notre fourgon a stationné à quelques mètres de son domicile, vers 13 heures, devant le tribunal d’El Harrach. Vers 13 heures 20, j’ai vu le Pr Moulay sortir avec ses deux enfants. Il a été ensuite filé par une autre voiture puis kidnappé sur l’autoroute.

Au vingtième jour, j’ai été interrogé “ gentiment ” sans brutalités et on m’a prié de dire toute la vérité sans avoir à craindre d’être frappé ou torturé. C’est là que j’ai nié et démenti catégoriquement tout ce que j’avais dit sous la torture.

J’ai été présenté au quarantième jour au parquet d’Alger, après guérison des différentes blessures que j’avais aux pieds, aux mains, aux jambes et au visage. Je n’ai pas signé d’autres PV en dehors de celui du troisième jour. J’ai cru jusqu’au dernier moment que les policiers allaient avoir l’honnêteté de procéder à la rédaction d’un autre PV, étant donné qu’ils étaient convaincus que j’avais menti sous la torture.

Concernant les pseudo-aveux extorqués sous une torture qui m’avait fait craindre la mort à certains moments, du fait des coups violents, je les nie catégoriquement et les réfute en totalité. En fait, il s’agit d’un scénario, d’un montage machiavélique que j’ai imaginé, sur les orientations et les suggestions de la police, pour échapper aux affres de la torture, et en me basant sur la lecture des journaux et la rumeur de la rue.

A - Accusations d’appartenance à un “ groupe terroriste ” et d’assassinat d’intellectuels

Il s'agit d'accusations complètement fantaisistes et préfabriquées dont la finalité m'échappe. Je ne comprends absolument pas pourquoi on essaie de me coller ces crimes auxquels je suis absolument étranger et que je nie farouchement.

Toutes les déclarations que j'ai pu faire sous la torture sont fausses et imaginaires. Il n'y a rien de vrai, absolument rien. Je ne comprends pas de quoi il s'agit vraiment, ce qui accroît ma perplexité et mon sentiment de complot. Car j'ai été "dénoncé" en 1993 par un certain Zeghmoune Mustapha, qui est mon voisin. Il est actuellement emprisonné à Berrouaghia. Selon lui, il aurait été témoin dans mon cabinet médical de la venue de plusieurs terroristes armés dont l'un était blessé et auquel j'aurais prodigué des soins. Ceci est bien entendu faux.

La question la plus importante que je me pose est : pourquoi la police ne m'a-t-elle pas inquiété à cette époque-là, en 1993 ? Pourquoi a-t-elle attendu plus d'une année pour m'arrêter ?

La réponse, à mon sens, est à rechercher du côté d'une affaire préfabriquée, d'un montage policier pour me faire porter le chapeau dans une affaire à laquelle je suis entièrement étranger et dont j'ignore les tenants et les aboutissants. Ceci est mon sentiment profond, car les questions qui m'ont été posées par la police portaient sur l'existence hypothétique d'une organisation terroriste affiliée à la Djazaara et dont le rôle est l'assassinat d'intellectuels anti-islamistes.

Le nom du docteur Thabet revenait avec insistance lors des interrogatoires sous la torture, et on a fini par me faire admettre que je travaillais sous ses ordres, en ce qui concerne les crimes contre les intellectuels. En fait, cette personne m'est complètement étrangère. Je ne le connais que de vue. Je n'ai jamais échangé la moindre parole avec lui, et il n'a jamais mis les pieds dans mon cabinet médical. Ceci est facilement vérifiable au niveau du voisinage ainsi qu'auprès de ma secrétaire et de mon technicien-radiologue qui peuvent confirmer ne l'avoir jamais vu ; de même qu'il serait incapable de décrire l'agencement du cabinet, étant donné qu'il ne s'y est jamais rendu.

Le professeur Moulay Mohamed Saïd, doyen de l'Institut de mathématiques de l'université de Bab Ezzouar, a été également cité. Il s'agit d'un ami d'enfance et d'un ancien camarade de classe au lycée Amara Rachid, que nos itinéraires universitaires ont éloigné jusqu'à ces dernières années, où je l'ai revu à l'occasion de deux consultations à mon cabinet, l'une pour son fils et l'autre pour une jeune parente à lui. J'ai donné son nom sous la torture. Je n'ai aucune relation d'aucune sorte avec lui. Tout ce que j'ai dit sur lui a été extorqué sous la torture. Tout est faux et imaginaire.

Le docteur Salah-Eddine Sidhoum est également un ancien camarade de classe au lycée Amara Rachid, que j'ai connu en 1962. Je l'ai également cité sous la torture de manière arbitraire. Son nom m'est venu avec celui de Moulay. Nous avons des relations amicales sans plus.

M. Cherfaoui Ahmed est un ami de longue date, depuis 1975. J'ai également cité son nom sous l'effet de la torture. En fait, je ne le vois plus depuis quelques années. Aucune réunion d'aucune sorte n'a été faite chez lui.

Le docteur Lamdjadani m'était totalement inconnu. Je ne l'ai jamais vu auparavant. Je l'ai rencontré pour la première fois de ma vie au commissariat central au vingt-cinquième jour de ma détention.

M. Belhamri Messaoud est un voisin et ami avec lequel j'ai des relations amicales. Il est innocent de toutes les accusations que j'ai portées contre lui sous l'effet de la torture.

Toutes les autres personnes que j'ai citées sous la torture sont des voisins complètement innocents des accusations que j'ai portées contre eux : ce sont MM. Redouane Mohamed, Boudra Ali et Aït Issad Ali.

M. Aït Amour Bachir est un voisin de palier, je sais seulement qu'il est recherché par la police. J'en ignore les raisons exactes.

Quant à MM. Amarache Lyazid et Bouzina, ce sont des étudiants dont je connais les parents, et qui habitent Belfort. J'ignore tout de leurs activités.

Concernant les “ assassinats d’intellectuels ” que j’ai “ revendiqués ” sous une torture atroce, j’affirme qu’il s’agit d’un mensonge grossier que j’ai inventé en me basant sur la lecture des journaux, sur les suggestions insistantes des policiers, et sous la torture.

B - Accusations portées contre moi concernant les soins que j’aurais prodigués à des terroristes

Encore une fois, je m’élève en faux et je démens de façon catégorique avoir soigné un quelconque terroriste. Je reconnais seulement avoir vu à ma consultation dans mon cabinet et traité le plus normalement du monde un certain nombre de citoyens victimes de blessures balistiques, depuis l’ouverture de mon cabinet en novembre 1988.

En mon âme et conscience, je n’ai pas le sentiment d’avoir commis d’actes contraires à l’éthique et à la morale médicale. Aucun texte d’aucune sorte ne nous a été adressé par le ministère de la Santé nous obligeant à déclarer les blessés par balles.

Docteur Lafri Khaled, chirurgien.

Prison d’El Harrach, le 25 juillet 1994.

Annexe 2

Témoignage de Belhamri Messaoud

Source : Comité Algérien des militants libres de la dignité humaine et des droits de l'Homme, Livre blanc sur la répression en Algérie (1991-1995), Tome 1, Editions Hoggar, Plan les Ouates, Suisse, 1995.

Des violations des droits de l'homme ont été commises contre ma personne lors de mon kidnapping et lors de l'interrogatoire de police qui a suivi, et ce durant trente jours de garde à vue.

J'ai été kidnappé le 18 juin 1994 alors que j'étais près de mon domicile sis au 37, rue Boumaza, à El-Harrach. Plusieurs véhicules ont surgi, d'où sont sortis des hommes armés, en civil. Ils se sont jetés sur moi et m'ont poussé brutalement dans l'un des véhicules, sans que je puisse savoir ce qu'ils voulaient, ni leur identité. J'ai été emmené au centre de police de Châteauneuf où j'ai passé deux jours, puis j'ai été transféré au commissariat central d'Alger où j'ai passé vingt-huit jours. La torture a été morale et physique.

J'ai été insulté par les policiers. Ils ont aussi insulté les membres de ma famille. C'étaient des obscénités indignes. On m'a menacé à plusieurs reprises d'amener mon épouse et ma fille pour les violer devant moi. J'ai été menacé de mort. On m'a jeté dans une cellule froide et sombre, sans aération. J'ai perdu la notion du temps. J'avais les yeux bandés en permanence par un plastique qui serrait fortement ma tête.

Quant à la torture physique, dès le premier jour après mon kidnapping on m'a descendu dans une cellule du sous-sol où ils pratiquaient la torture (à Châteauneuf). J'ai reçu des coups de pied et de poing sur tout le corps, de la tête aux pieds. Puis on s'est mis à me bastonner avec un bâton et un tuyau en caoutchouc. Un câble électrique a même été utilisé.

Puis j'ai été suspendu par les pieds au plafond, la tête en bas. Je suis resté dans cette position durant toute la journée.

Le deuxième jour on m'a appliqué l'épreuve du chiffon avec de l'eau sale. J'ai été transféré au commissariat central d'Alger où j'ai passé vingt-huit jours. J'ai été torturé durant toute cette période, sans arrêt.

Je souhaitais mourir pour échapper aux affres de ces supplices.

On a utilisé, là aussi, l'épreuve du chiffon, les bastonnades avec un bâton et un tuyau en caoutchouc. Les tortionnaires m'ont attaché ensuite les poignets aux chevilles, et je suis resté ainsi recroquevillé durant toute une nuit, les yeux bandés.

J'ai été accusé gratuitement de faits avec lesquels je n'avais rien à voir. Ils m'ont fait avouer sous la torture des choses que les policiers voulaient que je dise. J'ai signé le procès-verbal, sous la menace de reprise des supplices, les yeux bandés.

J'ai été présenté le 17 juillet 1994 devant le juge d'instruction de la Cour spéciale, qui m'a incarcéré, sans autre explication, à la prison d'El-Harrach.

Belhamri Messaoud. Né en 1951.

Responsable des travaux mécaniques, société EVSM

Sidi-Moussa (wilaya de Blida)

Annexe 3

Témoignage de Moulay Saïd

Source : Moussa Aït-Embarek, L'Algérie en murmure, Un cahier sur la torture, Editions Hoggar, Plan les Ouates, Suisse, 1996

Le Professeur Saïd Moulay, directeur de l'Institut de mathématiques de l'Université de Bab-Ezzouar, a été élu député au premier tour des élections législatives de 1991 dans la wilaya de Bouira ; il a été arrêté le 19 juin 1994 à Alger, et détenu dans les locaux de la police politique à Châteauneuf durant trente jours. Depuis le 17 juillet, il est incarcéré à la prison d'El-Harrach à Alger.

1. L'arrestation

Le dimanche 19 juin, jour férié, je suis sorti de mon domicile vers 13h30 pour aller accomplir la prière du dohr. J'avais demandé à mes enfants de me rejoindre au niveau du garage où stationnait ma voiture pour aller en promenade juste après la prière. Une fois celle-ci accomplie, je me suis installé dans ma voiture avec mes deux enfants, Mouad (4 ans) et Hamza (9 ans) qui m'ont rejoint. Le Dr Lafri m'a appris, plus tard, qu'il était à ce moment-là auprès de plusieurs voitures de la Sécurité militaire embusquées au niveau du tribunal d'El-Harrach – situé à quelques mètres de mon domicile – et qui guettaient ma voiture. À mon passage au niveau du tribunal d'El-Harrach, Lafri a dû me signaler. J'ai alors été suivi, à mon insu, jusqu'au niveau du cimetière El-Alia sur la route dite moutonnière. Là, j'ai été immobilisé, et l'un des agents m'a sommé de me pousser sur le siège avant droit. Un autre agent a pris place, arme à la main, sur le siège arrière avec les deux enfants. J'ai compris alors que j'étais kidnappé sans savoir par qui, puisque ces gens étaient en civil. J'ai alors craint que mes enfants soient traumatisés par la vue des armes braquées sur nous et qui nous menaçaient. Aussi ai-je demandé qu'on les dépose à mon domicile, ou plus simplement chez leur tante, dont le domicile était à quelques pas du chemin emprunté.

On m'a répondu que je devais avoir un entretien pendant une heure et qu'après je pourrais retourner à mon domicile avec mes enfants.

Lorsque nous avons emprunté l'autoroute sud au niveau de Oued Semmar, on m'a ordonné de passer sur le siège arrière, et d'enfoncer ma tête entre les jambes de l'agent. Mes deux enfants aussi ont été sommés de baisser la tête sous le siège, et la voiture a roulé à grande vitesse.

De temps à autre des secousses nous faisaient violemment sursauter, et toute mon attention se concentrait sur mes deux enfants qui, atterrés, observaient un mutisme complet, et retenaient péniblement leurs larmes. Quelques minutes après, nous nous sommes arrêtés dans un endroit, probablement le PCO de Châteauneuf. On m'a bandé alors les yeux et on m'a enveloppé la tête avec ma chemise.

Au moment de la séparation d'avec mes enfants, qui sentaient la gravité de la situation, Mouad a crié de toutes ses forces : "Baba !" Il a été rappelé à l'ordre avec arrogance, tandis que l'autre était comme terrassé, et retenait jusqu'à sa respiration.

A partir de ce moment-là, je m'en suis remis à Dieu pour tout ce que nous allions subir, ma famille et moi.

2. Déroulement des tortures

La torture est de deux sortes, morale et physique. Tous les moyens sont utilisés pour arracher des aveux qui sont, le plus souvent, inventés pour tenter d'échapper quelque peu aux supplices.

En ce qui me concerne, j'ai été séquestré et isolé dans une cellule pendant trente jours. La cellule était très humide, le sol toujours mouillé. Elle se trouvait en sous-sol, avec un W.-C. dans

lequel se deversaient deux tuyaux : l'un de la cuisine centrale et l'autre des toilettes. Ces deux eaux coulaient à longueur de journée avec un bruit obsédant.

Le 19 juin 1994, dès mon arrivée à la centrale, j'ai été dirigé vers une cellule située au sous-sol, les yeux bandés. Là, j'ai été entouré de cinq à six agents de police au moins. On m'a demandé de raconter ma vie depuis les études universitaires, et ce que j'avais fait depuis mon retour de France en 1989.

Ensuite, on m'a demandé d'indiquer les rencontres et réunions auxquelles j'avais participé. J'ai cité la Rabita, le Tadhamoune, le Bina', des rencontres avec quelques personnalités politiques telles que A. Taleb, B. Benkhedda. Ce n'est pas cela qui les intéressait, mais je n'avais rien d'autre à leur dire.

C'est à ce moment-là que commença pour moi le supplice de l'eau et du chiffon. Violences, souffrances, mots grossiers à mon sujet et au sujet de ma famille et de ma mère. Je n'en pouvais plus, je sentais même la mort approcher, et on me sommait de raconter de prétendues rencontres et réunions secrètes, ainsi que d'énigmatiques relations avec de prétendus groupes terroristes. Le supplice du chiffon ne s'arrêtait que si je bougeais mes mains pour signifier que je parlerais. J'étais alors obligé d'inventer des scénarios pour échapper aux supplices. On me forçait à parler de Djebaïli et de bien d'autres ; j'ai inventé que j'avais commandité quelque chose à Youcef, j'ai inventé aussi le scénario d'une rencontre à la mosquée de la cité La Montagne, etc.

On m'a laissé ensuite dans la cellule, le corps gonflé d'eau. J'avais des douleurs atroces au niveau des jambes à cause des câbles qui me serraient fortement, au niveau des mains à cause des menottes très étroites et au niveau des épaules. J'ai passé la nuit, en souffrances, sans manger.

Le 20 juin 1994, soit le lendemain, on m'a remis au supplice de l'eau et du chiffon, deux fois dans la journée et pendant des durées encore plus longues. Injures, mots grossiers, coups de poing au visage et dans les yeux; on m'a menacé d'amener ma femme et de faire avec elle l'inimaginable devant moi si je ne parlais pas d'autres réunions. J'ai alors inventé un autre scénario avec Laribi, Takhnoui, Aïssat que j'ai mis fictivement en relation avec Redjam, Youcef et Mohamed Saïd puisque chaque fois on me sommait de parler d'une certaine réunion d'unification des factions armées. Après de longues souffrances, on a défait les câbles qui m'attachaient au banc sur lequel j'étais allongé, ainsi que les menottes qui me liaient les deux mains derrière le dos. On m'a laissé là, gisant sur le sol mouillé de la cellule, et on m'a demandé de réfléchir très sérieusement, car ils reviendraient demain avec d'autres méthodes de supplice encore plus atroces. Si c'était nécessaire, elles continueraient sans relâche même pendant une année.

Je me suis alors allongé un moment sur le sol, puis je me suis relevé difficilement pour faire les prières de la journée, en appliquant la règle de réduction des prosternations et celle du rassemblement des prières. Quelques instants plus tard, j'ai entendu des frères appeler, depuis plusieurs cellules, à la prière du Maghreb. J'ai compris alors que je n'étais pas seul. De toutes mes forces et de toute mon âme j'ai appelé Dieu pour qu'Il arrête l'injustice et les tortures dont nous faisons constamment l'objet.

Le 21 juin 1994, j'étais plongé dans un état continu de psychose. Chaque fois que j'entendais un bruit, ou lorsqu'une porte s'ouvrait, je pensais que je devais aller au supplice. En fait les agents de police ne se sont pas présentés, me laissant dans un état d'attente et de psychose.

Le 22 juin 1994, un agent de police faisant partie du groupe, qui paraissait calme et psychologue, s'est entretenu avec moi pendant de longues heures, en présence de deux ou trois personnes du même groupe. Il m'a expliqué la déviation du FIS, le vide politique de son programme, "l'expansionnisme néfaste" du Wahabisme d'Arabie Saoudite, qui, selon lui, a engendré la Hidjra wa Takfir, les visées de domination à l'échelle planétaire des juifs au plan politique et économique... Selon lui, les juifs se servaient des gens comme "nous" pour détruire l'Islam et les pays musulmans.

On m'a quitté en me demandant de bien réfléchir aux choses que je n'aurais pas encore révélées.

Le 23 juin 1994, j'étais encore en état de psychose, puisque je devais les attendre à tout moment. Je revoyais en permanence tout ce que j'avais raconté sous la torture afin de pouvoir le répéter pendant les aveux. Car si je niais ou oubliais, le supplice recommencerait de plus belle.

Le 24 juin 1994 a été pour moi une journée interminable de tortures par la technique de l'eau et du chiffon. J'ai aussi subi les coups de poing sur tout le corps, surtout au visage et dans les yeux.

J'ai repris le scénario avec Youcef, en déclarant fictivement que je lui avais indiqué les noms de Djebaili, le recteur de Bab-Ezzouar, et ceux de deux enseignants de tendance gauchiste de l'Institut de maths : Boularès Driss et Amar Khodja.

J'ai aussi repris le scénario avec Laribi, Belaidi, Takhnouni et Aissat, en prétendant que ces personnes étaient en étroite relation avec Youcef, Redjam et Mohamed Saïd.

J'ai inventé que ce dernier m'avait adressé une lettre dans laquelle il affirmait que le dialogue avec le pouvoir était inutile. Comme on me parlait de la réunion de l'une des Djamâat, j'ai inventé que ces gens m'avaient informé de la préparation de cette dernière, mais que je ne savais pas où elle se déroulerait.

Tout cela ne suffisait pas pour arrêter les supplices qui duraient et duraient encore. On m'a sommé de parler de toutes les réunions. J'ai alors évoqué une réunion avec Ali Djeddi chez Benhalima Youcef. J'ai parlé d'une réunion amicale avec Lamdjadani et Bellahrèche dans une villa de parents de ce dernier où il nous avait invités.

On m'a accusé alors d'espionnage au profit des Américains dans la mesure où la villa en question était mitoyenne d'une entreprise américano-algérienne. J'ai parlé aussi de l'invitation d'un ami, rencontre très banale, à Hussein-Dey. Rien de tout cela n'arrêtait les supplices. À un moment précis de la séance de torture, on m'a annoncé que quelqu'un allait venir et parlerait. Moi je devais me taire. La personne en question était le Docteur Lafri. Il a affirmé que j'avais participé à une réunion chez Cherfaoui en 1994, ainsi qu'à plusieurs autres réunions avec lui, le docteur Sidhoum et Hami, qui avaient pour objet des actions terroristes.

Une fois Lafri ressorti, j'ai affirmé que tout cela était faux. J'ai alors compris que depuis le début des supplices, on voulait me faire parler des réunions que venait d'évoquer le Dr Lafri. On m'a sommé de bien réfléchir, sinon je devais me préparer à subir encore la torture. On m'a laissé seul pendant un quart d'heure. Je me sentais très épuisé et je gémissais en silence en invoquant Dieu le Tout-Puissant.

Ensuite, on m'a détaché et on m'a laissé souffrir dans ma cellule. On m'a annoncé que le colonel avait assisté à la séance, et que le lendemain ils reviendraient avec d'autres méthodes pour arracher des aveux. C'était le soir, la fin d'une journée qui m'a semblé très, très longue !

Les 25 et 26 juin 1994 sont deux longues journées de souffrances et d'interminable attente. À chaque bruit, je pensais que c'était eux qui venaient me chercher pour d'autres tortures. La lecture du Coran et la prière apaisaient mes souffrances. C'est bien en Dieu l'Unique que j'ai trouvé refuge. Durant ces moments, je me sentais très proche de moi. Une idée revenait très souvent à mon esprit : l'arbre de l'Islam doit avoir des racines bien profondes et bien ancrées. C'est dans les sous-sols et les caves, dans les invocations de Dieu et les prières d'une rare sincérité qui s'élevaient, dans le silence et dans le noir, des bouches des croyants, c'est dans les cris semblables à ceux de Bilal qui répétait sous le supplice "Ahad, Ahad"; c'est dans les larmes, les souffrances de toutes sortes, les gémissements et l'agonie sous la torture, que finalement l'arbre de l'Islam renforçait ses racines, dans ces geôles mêmes où nos parents, pendant la nuit coloniale, avaient souffert jusqu'à rendre l'âme.

Le 27 juin 1994 a été une journée de tortures encore plus longue que celle du 24 juin 1994. Cette fois, les techniques de l'eau et du chiffon, des coups de poing, de la flagellation sur la plante des pieds ont été combinées.

Tout ce que j'avais forgé ne suffisait plus. J'ai finalement compris que depuis le début des tortures, ils voulaient des aveux sur les réunions fictives dont avait parlé le Dr Lafri.

On m'a dit que j'étais psychologiquement bloqué, que j'avais peur des conséquences si je parlais des réunions (fictives) évoquées par le Dr Lafri. L'agent de police qui paraissait calme, gentil et psychologue m'a demandé de lire le verset coranique Ayat-el-koursi afin de me "libérer". J'ai lu ce verset et j'ai imploré Dieu. Toutes les personnes autour de moi se posaient des questions au sujet de mon blocage psychologique. Pour me "libérer", on a amené de nouveau le Dr Lafri et on lui a demandé de me donner des détails sur les réunions (fictives) qu'il avait évoquées.

Il m'a alors raconté que j'avais assisté avec lui à une réunion, en 1994, au domicile de Hadj Cherfaoui en présence de Mohamed Saïd, Hadj Hami, Mustapha Brahami et bien d'autres. Il a ajouté que lors de cette prétendue réunion Mohamed Saïd avait pris la parole pour nous annoncer que les factions armées allaient s'unir en une seule force. En quelque sorte, c'est là qu'aurait eu lieu la préparation de la réunion du Congrès de "l'unité" des factions armées. Il a indiqué que j'avais aussi assisté à quatre réunions dans son cabinet avec Hadj Hami et Sidhoum pour décider des intellectuels à abattre, comme le recteur Djebaïli.

Puis on lui a ordonné de se taire et de ne pas citer les intellectuels dont il avait donné la liste auparavant. On m'a alors demandé de répondre à Lafri. Je lui ai dit : "Pourquoi mens-tu alors que tu me vois sous la torture ?" Il a insisté : "Oui, tu étais présent chez moi, dans mon cabinet, avec les personnes citées !" Je lui ai répondu : "Crains Dieu et ne mens pas !" On a alors accentué sur moi la torture car, pour eux, je continuais à mentir.

On a fait sortir Lafri et on m'a à nouveau torturé très longuement afin de m'arracher des aveux concernant, toujours, ces réunions fictives évoquées par le Dr Lafri. J'étais presque convaincu que j'allais rendre l'âme pendant ces moments. J'ai donc répété, pour échapper aux supplices, ce qu'avait raconté Lafri.

Mais ça ne suffisait pas; on me demandait encore des détails sur ces réunions. On m'a laissé finalement attaché et souffrant pendant un long moment.

J'ai appris plus tard par le Dr Lafri qu'ils étaient allés le voir au même moment, pour lui demander de dire la vérité. Ils ne lui feraient aucun mal, lui avaient-ils dit pour le rassurer. Alors il leur a affirmé que rien de tout ce qu'il avait déclaré n'avait eu lieu, et qu'il avait tout inventé pour échapper aux supplices. On est revenu cependant à nouveau vers moi, on m'a détaché et on m'a annoncé que le lendemain ils reviendraient. J'ai passé la nuit en souffrance et en invoquant Dieu le Tout-Puissant.

Le 28 juin 1994, de longues discussions ont eu lieu avec deux ou trois agents de police, sans tortures mais avec des menaces de temps à autre.

Je leur ai expliqué, au sujet de la réunion chez Cherfaoui, que rien de tel n'avait eu lieu puisque je ne m'étais pas rendu chez lui depuis plus d'une année, et qu'il avait changé de domicile. S'agissant des réunions dans le cabinet de Lafri, j'ai expliqué que le Dr Sidhoum et moi n'avions jamais pu y être ensemble.

Le 29 juin 1994, nouvelle technique de torture pendant presque toute la journée; flagellation à coups de bâtons et de tuyaux de caoutchouc sur la tête, le dos nu, les cuisses, les genoux, les jambes, les bras et les mains. Une pluie de coups très durs pendant une longue journée, sans pitié. Je pensais encore une fois que j'allais rendre l'âme. On voulait de moi des aveux sur la Djaz'ara, que je ne connaissais pas, et la position (fictive) que j'étais censé occuper en son sein. On m'a fait parler du Bina' El-Hadari, de sa composition, de sa structure et de ses objectifs.

À la fin de la journée, on m'a donné une tasse de café et du pain. J'avalais difficilement le pain avec le café. On m'a laissé, enfin, gisant sur le sol de ma cellule.

La journée du 30 juin 1994 a été semblable à la précédente ; même technique de torture toute la journée. Elle m'a semblé encore plus longue. Des flagellations de cette journée je garderai beaucoup de traces sur tout le corps, dont certaines resteront indélébiles. Le soir venu, les tortures ont cessé et on m'a donné deux morceaux de pain avec des petits suisses.

On m'a annoncé que la première partie des interrogatoires était terminée et qu'il restait la deuxième. Je n'avais plus rien d'autre à faire qu'à m'en remettre à Dieu le Maître de l'univers.

Rien à signaler le 1er juillet 1994. Ma chemise et mon pantalon, déjà très sales, puaien le sang qui coulait des multiples blessures de mon corps.

Le 2 juillet 1994, on m'a fait monter aux étages supérieurs pour la signature d'une première partie du procès-verbal. On m'a remis un maillot et un pull pour pouvoir me changer et laver mes vêtements. Pas de soins, bien que j'en aie demandés.

Le 3 juillet 1994, longue discussion autour de l'espionnage entre les Russes et les Américains, histoire de me préparer pour le prochain interrogatoire.

On m'a accusé à la fin d'être un espion, en me précisant que la rencontre avec Bellahrèche et Lamdjadani dans une villa à El-Mouradia était une réunion d'espionnage au profit de la C.I.A. On m'a demandé de réfléchir encore sur des réunions éventuelles que je n'aurais pas encore révélées.

P.S. : J'ai oublié d'évoquer une confrontation la semaine d'avant avec Benhalima, durant laquelle j'ai affirmé qu'il n'y était pour rien.

Le 4 juillet 1994, j'ai lavé ma chemise et mon pantalon très difficilement avec un petit peu d'omo que le policier "calme et gentil" m'avait remis. J'ai demandé un peu d'eau de javel pour aseptiser mes plaies. Deux jours après seulement, un gardien qui avait remarqué mon piteux état m'a remis un petit peu d'eau de javel. Ce sera le seul "médicament" à ma disposition.

Mon état général a commencé à se dégrader sérieusement. J'étais très affaibli et souffrais beaucoup : écoulement nasal purulent, plaies infectées suite aux traumatismes provoqués par les coups et les blessures, douleur oculaire aiguë, baisse de vision de l'œil gauche suite aux coups de poing sur les orbites, bourdonnement dans les oreilles et baisse de l'audition par suite de la pénétration de grandes quantités d'eau dans mes oreilles lors des supplices du chiffon, insensibilité du dos des mains en raison du serrement des menottes, insomnies dues aux douleurs permanentes au niveau des os et des articulations à cause du sol en ciment de la cellule.

La meilleure consolation que j'avais pendant ces moments de mon existence était l'invocation du Seigneur, Maître des mondes, que je sentais très proche de mon âme. La lecture du Coran est un remède indéniable. Je priais Dieu de toutes mes forces, et en larmes, pour que cesse l'injustice et l'escalade des tortures à mon encontre et à l'encontre de tous les croyants.

Le 5 juillet 1994 est la fête de l'Indépendance. Aucune nouvelle de ce qui se passe dehors. Vers probablement dix heures du matin, les gardiens ont fait monter à l'étage au-dessus tous les détenus des cellules du sous-sol, dont moi-même. Nous sommes montés en file indienne, les yeux bandés. Nous étions à peu près une dizaine. On nous a enfermés dans une cage de deux à trois mètres carrés avec des fenêtres grandes ouvertes, laissant apparaître, à travers les bâtisses, un morceau de ciel. J'étais heureux de respirer quelques bouffées d'air pur, même si nous étions entassés.

J'ai aperçu le Dr Lafri que j'ai reconnu difficilement, tant il avait changé. "Pardon Saïd", m'a-t-il lancé. "C'est sous les tortures que j'ai imaginé un scénario. Je me suis rappelé de mes anciens camarades de lycée comme toi et Sidhoum, et c'est ainsi que je vous ai impliqués tous les deux dans les activités terroristes qui n'ont jamais existé." Il m'a appris aussi que c'est lui qui, contraint, était venu avec la brigade spéciale le 19 juin 1994, près de mon domicile, et qu'ainsi j'avais été kidnappé

avec deux de mes enfants vers 14 heures. Il m'a affirmé qu'il avait, par la suite, nié plusieurs fois ses aveux, mais en vain. J'ai réalisé alors l'ampleur de l'acharnement de mes tortionnaires, qui voulaient à tout prix que je confirme les déclarations de Lafri. Mais comme je les ignorais, je n'avais d'autre choix que d'imaginer des déclarations encore plus fausses pour échapper aux tortures.

J'ai reconnu un autre ami encore, le Dr Lamdjadani, spécialiste en épidémiologie, qui travaille au ministère de la Santé. Il souffrait des hémorroïdes, ne mangeait rien et n'avait évidemment aucun médicament. Un informaticien nous a raconté qu'il en était à son quatre-vingtième jour d'incarcération et de torture, et qu'il avait échappé à la mort. Mais il avait vu ailleurs des gens mourir d'une mort atroce sous des tortures inimaginables : scie, chalumeau, étranglement, technique du chiffon, etc.

D'autres racontaient des techniques de torture encore plus horribles ! Mon Dieu ! Tous ces crimes se déroulent en silence dans les caves et les cellules des brigades de gendarmerie, des commissariats, etc.

Enfin, tard dans la soirée, chacun a regagné sa cellule du sous-sol. Solitude, odeurs nauséabondes. Je les ressentais avec plus d'acuité.

Le matin du 6 juillet 1994, on m'a fait monter au dernier étage, ou à l'avant-dernier peut-être, pour la suite du procès-verbal. Je ne devais rien nier sinon les tortures reprendraient aussitôt. L'un de mes tortionnaires – celui à la voix grave qui m'avait donné des petits suisses à la fin d'une longue journée de tortures – me voyant souffrir de toutes parts m'a posé la question suivante :

- Ton père est bien un chahid, n'est-ce pas ?
- Oui, ai-je répondu.
- Il a bien été torturé par les Français ?
- Evidemment !
- Qui, de toi ou de ton père, a été le plus torturé ? m'a-t-il encore demandé.

J'ai hésité avant de répondre, car je pensais qu'il n'y avait pas de grande différence ; mais je lui ai quand même dit :

- Je crois que c'est mon père qui a été le plus torturé.
- Tu vois ! a-t-il rétorqué, satisfait de ma réponse.

Il voulait dire que les tortures actuelles étaient nettement moins violentes. Mais en fait, quelle différence quand meurt aujourd'hui, sous la torture, comme mourraient auparavant, pendant la guerre, sous la torture, des moudjahidine ? Je me suis souvenu alors de la lettre de Maître Vergès qui résume parfaitement le drame algérien : Lettre à mes amis algériens devenus tortionnaires.

Du 7 au 12 juillet 1994, j'ai été maintenu dans ma cellule jour et nuit. Je m'occupais tant bien que mal de mes blessures qui me faisaient de plus en plus mal. Je souffrais surtout d'un coup très dur à la tête, de l'œil gauche dont la vue avait fortement baissé, de la main droite que je ne pouvais plus replier, et de mon dos.

Le 13 juillet 1994, nous étions quelques détenus à monter pour achever le P.V. Plusieurs déclarations extorquées sous la torture ne m'ont pas été soumises. J'ai signé le P.V., comme auparavant, les yeux bandés. Plus tard, l'avocat m'apprendra que tous les points précédents ont été reproduits de manière encore plus amplifiée.

Je souffrais beaucoup de mes blessures. Un des agents m'a nettoyé les plaies et m'a mis du mercurochrome. Après quoi nous sommes retournés dans nos cellules.

Les 14, 15 et 16 juillet 1994, on m'a laissé dans ma cellule, souffrant de plus en plus de mes blessures. Le soir du 15, nous sommes passés à quelques uns devant le photographe. On a aussi relevé nos empreintes digitales.

Nuit du 16 au 17 juillet 1994. En principe, je m'attendais à partir le lendemain pour être présenté au juge d'instruction. Mais on m'a fait monter au dernier étage pour une discussion avec les chefs. J'ai nié les déclarations extorquées sous les tortures, mais on m'a répondu que j'avais parlé librement. Alors, de peur de retourner aux tortures, j'ai repris ce que l'on m'avait fait dire auparavant. Après cela, on m'a renvoyé dans ma cellule.

Quelques instants après, vers minuit probablement, on a ouvert la porte de ma cellule. J'étais ahuri. J'imaginai qu'on allait peut-être me conduire vers un autre endroit pour d'autres tortures. J'étais, à vrai dire, pétrifié. On m'a installé à l'arrière d'une voiture qui a démarré. Je n'ai rien compris. Après un quart d'heure, on m'a fait descendre, les yeux toujours bandés, jusqu'à ce que l'on soit rentré dans un bâtiment. J'ai entendu alors parler d'une fiche médicale à m'établir, et j'ai compris que j'étais dans une salle d'urgence, probablement celle d'un hôpital, pour des soins. J'ai respiré profondément, soulagé de ne pas avoir été conduit dans un lieu de torture. Une dame s'est présentée. Elle a soigné ma main droite en fermant par plusieurs points de suture une déchirure profonde. Elle a préféré que les blessures de la tête soient d'abord examinées par un neuro-chirurgien. Celui-ci a tardé à venir, et on m'a dit qu'il était trop tard pour opérer les déchirures au niveau du crâne. Mes tortionnaires m'ont ramené dans ma cellule du sous-sol.

Le 17 juillet 1994, j'ai été présenté devant le juge d'instruction près la cour spéciale d'Alger ; j'ai été mis sous mandat de dépôt et incarcéré à la prison d'El-Harrach.

Annexe 4

Lettre ouverte au général Zeroual, Président de l'État

Docteur Salah-Eddine Sidhoum

Alger, le 5 septembre 1994

Monsieur le Président,

c'est avec une certaine satisfaction et surtout avec beaucoup d'espoir que j'ai accueilli, en tant que citoyen et militant des droits de l'homme, le communiqué de la présidence du 22 août 1994, communiqué dans lequel vous demandez aux partis politiques et organisations de vous informer sur d'éventuels " dépassements ", euphémisme pudique désignant la torture et autres exécutions sommaires, et dans lequel vous insistez sur le respect des droits de l'homme, élevés au rang de constantes nationales indiscutables et non négociables, ce qui témoigne d'une intention louable et très respectable en elle-même.

Mais, permettez-moi, Monsieur le Président, de me poser la question en toute franchise et en toute honnêteté : s'agit-il encore une fois d'un discours à usage extérieur, ce qui serait illusoire car l'opinion publique internationale n'est pas dupe et connaît très bien les dures réalités des droits de l'homme en Algérie, ou bien d'une démarche sincère d'un dirigeant musulman, respectueux de la dignité humaine, qui vient de découvrir l'ampleur du désastre, après que l'on a vainement tenté de lui cacher cette plaie ?

Celui qui s'adresse à vous aujourd'hui est un modeste citoyen algérien musulman, qui a connu la guerre à dix ans, le mépris (hogra) à vingt ans, et la prison pour ses idées politiques à quarante. Il n'a jamais fait antichambre dans les ministères ni meublé les allées du pouvoir, comme beaucoup d'intellectuels serviles. En un mot, il n'a jamais été le chaouch d'un système corrompu et ignare.

Il vous parle, avec son esprit et son coeur à la fois, de la tragédie que vit son pays, aux mains d'une oligarchie qui, en trois décennies, l'a mené vers les abysses d'une faillite sanglante.

Ce citoyen qui vous écrit est un militant impénitent du respect de la dignité humaine en terre d'islam. Il a eu à écouter et à lire plus d'un millier de témoignages de citoyens victimes de la torture. Il a eu à écouter avec respect des dizaines de familles angoissées et déchirées par l'exécution sommaire de l'un de leurs proches.

Il ne s'agit pas, Monsieur le Président, croyez-moi sur l'honneur, de rumeurs infondées et de simples " dépassements ". La torture en Algérie est malheureusement une pratique systématique et institutionnalisée. Elle se pratique sur tous les lieux d'interrogatoires et de gardes à vue. Les techniques sont les mêmes partout. Elles vont de l'épreuve du chiffon à la sodomisation, en passant par les bastonnades, les brûlures par mégots de cigarettes, l'utilisation du chalumeau, l'arrachement des ongles, la flagellation et le courant électrique sur les parties sensibles du corps, le tout pour " arracher " de faux aveux dans le cadre de scénarios préparés d'avance.

Sachez, Monsieur le Président, que la durée de la garde à vue " légale " n'est jamais respectée. De nombreux citoyens ont été torturés pendant plus d'un mois avant d'être présentés devant les tribunaux d'exception appelés pompeusement cours spéciales. Sachez enfin, Monsieur le Président, que les procès-verbaux de police sont signés par les malheureuses victimes sous la menace et la contrainte, le plus souvent les yeux bandés.

Telle est la triste réalité vécue par des milliers d'Algériens, toutes catégories sociales confondues, situation qui n'est pas faite pour améliorer les choses et qui explique le cycle infernal de violence et de contre-violence réactionnelle, qui n'ira qu'en s'aggravant si des mesures courageuses et exemplaires ne sont pas prises sous votre autorité.

Ces atteintes très graves à la dignité humaine, venant de l'État, sont actuellement banalisées du fait de l'impunité totale dont bénéficient leurs auteurs, véritables cas pathologiques relevant de la psychiatrie.

Les cas cités dans cette lettre ne constituent qu'une infime partie de près d'un millier de cas relevés, colligés et mis à la disposition des organisations internationales des droits de l'homme. Il ne saurait être nullement question, quand il s'agit de dignité humaine, de dissimuler ces atteintes à l'opinion publique, car cette notion de dignité et de droits de l'homme est universelle et ne peut avoir de frontières. Nous serons en cela fidèles au verset du Saint Coran qui dit : " Et Nous avons honoré l'homme... "

Je me permets, Monsieur le Président, de vous adresser dans un premier temps, pour une éventuelle enquête et conformément à votre vœu exprimé à travers le communiqué de la présidence, une liste de cinquante-trois citoyens exécutés sommairement ou torturés, tout en restant à la disposition d'une éventuelle commission d'enquête indépendante et impartiale pour fournir d'autres informations.

Cas n° 1 : Pr Moulay Mohamed Saïd, 46 ans, demeurant à El Harrach, doyen de l'Institut de mathématiques de l'université de Bab Ezzouar, kidnappé le 19 juin 1994 par des civils armés sur l'autoroute d'El Harrach, à 15 heures, alors qu'il circulait en voiture avec ses deux enfants âgés respectivement de quatre et neuf ans. Gardé au secret jusqu'au 17 juillet 1994 au commissariat central d'Alger, où il fut atrocement torturé. Présente un traumatisme crânien, un traumatisme ouvert de la main et des contusions du dos. Actuellement incarcéré à la prison d'El Harrach sous le numéro d'écrou 72425.

Cas n° 2 : Dr Nouredine Lamdjadani, 44 ans, maître assistant en épidémiologie à la Faculté de médecine d'Alger et fonctionnaire au ministère de la Santé, arrêté le 17 mai 1994, séquestré durant soixante jours au commissariat central d'Alger où il fut sauvagement torturé. Actuellement incarcéré à la prison d'El Harrach.

Cas n° 3 : Dr Khaled Lafri, 44 ans, chirurgien en orthopédie-traumatologie, demeurant à El Harrach, arrêté le 8 juin 1994 à son domicile. Gardé au secret durant quarante jours au commissariat central d'Alger où il fut horriblement torturé. Actuellement incarcéré à la prison d'El Harrach.

Cas n° 4 : M. Sadou Youcef, demeurant à Djenane El Mabrouk, Bachdjarah, arrêté à la mi-juin 1994 par les services de sécurité. Son cadavre fut remis à sa famille le 12 juillet 1994. Il s'agit là, indéniablement, d'une mort suspecte. Qui l'a assassiné et pourquoi ?

Cas n° 5 : M. Kechaï Abderrachid, incarcéré à la prison d'El Harrach en mai 1992, torturé, sodomisé avec un manche à balai et châtré par un gardien de prison dénommé Rabah Badjarah.

Cas n° 6 : Dr Sari-Ahmed Mahfoud, professeur agrégé en pédiatrie, exerçant à l'hôpital de Baïnem, arrêté dans l'exercice de ses fonctions le 2 mai 1993 et séquestré à Cavaignac où il fut torturé durant quinze jours. Incarcéré à la prison d'El Harrach durant six mois, puis acquitté par la cour spéciale d'Alger.

Cas n° 7 : Dr Taleb Abderrahmane, demeurant à Khemis El Khechna, Boumerdès, froidement assassiné par des militaires le 19 juin 1994 à minuit à son domicile, quelques mois seulement après sa libération de la prison d'El Harrach. Qui sont ces hommes portant des treillis militaires et pourquoi a-t-il été lâchement assassiné ?

Cas n° 8 : M. Hassani Saadane, 20 ans, lycéen, demeurant à Kouba, arrêté en novembre 1993, séquestré durant quinze jours à Châteauneuf, puis durant vingt-cinq jours au commissariat central d'Alger. Il fut sauvagement torturé durant toutes ces périodes. Actuellement incarcéré depuis huit mois à la prison d'El Harrach sous le numéro d'écrou 70125.

Cas n° 9 : Dr Bouchelaghem Fouad, professeur de physique à l'université de Soumaa, Blida, demeurant au quartier Ghermoul, Alger, arrêté le 3 juin 1994 à son domicile. Sa mère est sans nouvelles de lui depuis quatre-vingt-dix jours. Où est-il ? Est-il toujours vivant ?

Cas n° 10 : M. Fekkar Saïd, 60 ans, fellah, arrêté le 18 juin 1994 à Cap Djinet où il demeure, et séquestré durant vingt et un jours à la brigade de gendarmerie de Bordj Ménaïel. Torturé avec la technique du chiffon, suspendu durant douze jours, sujet à des bastonnades. Actuellement incarcéré à la prison d'El Harrach sous le numéro d'écrou 72289.

Cas n° 11 : les frères Rebaï Tahar, âgé de 26 ans, et Menouar, 21 ans, demeurant à Ouled Moussa, Boumerdès, arrêtés le 6 novembre 1993 par des militaires. Leurs cadavres furent retrouvés

quelques heures plus tard, criblés de balles. Il est à noter que ces deux citoyens avaient été détenus auparavant durant une année à la prison d'El Harrach. Qui sont ces hommes armés qui les ont arrêtés puis exécutés sommairement ?

Cas n° 12 : M. Haya Lyès, 19 ans, demeurant aux Eucalyptus, El Harrach, kidnappé le 17 avril 1994 par des militaires. Il a été retrouvé le lendemain, mort, criblé de balles dans la rue.

Cas n° 13 : MM. Belaroussi Tayeb, Djaïdani Halim, Sellami Mahfoud, Guennane Azzeddine et les frères Mejdani, kidnappés par des militaires le 15 janvier 1994 au cours d'une opération de ratissage à L'Arbaa, Blida. Ils ont été retrouvés, quelques instants plus tard, criblés de balles à quelques mètres de leur domicile.

Cas n° 14 : MM. Tighelmamine Mohamed Saïd, Benchentouf Ali, Lemzaoui Abdallah et Boutiche Messaoud, demeurant dans un chantier à Boudouaou, assassinés par des militaires le 23 janvier 1994 à 21 heures alors qu'ils se trouvaient dans leur dortoir, sous prétexte qu'ils dissimulaient des " terroristes ". Qui étaient ces hommes en treillis militaire ? S'agissait-il de milices ou d'éléments de l'armée ?

Cas n° 15 : MM. Boucha Bouhamou, Larachi Hassane, Hamioud Abdelghani, Azizi Ali, Benane Miloud, Guehane Abdeslam et Chenal Mérouane, demeurant à Cherarba, El Harrach, kidnappés à leur domicile le 2 juin 1994 par des militaires. Ils ont été retrouvés le lendemain, criblés de balles dans les rues du quartier.

Cas n° 16 : M. Al Zerrouki, demeurant à Khemis El Khechna, Boumerdès, fils de Boualem et de Kasseb Houria, arrêté le 26 novembre 1993 par les services de sécurité. Mort sous la torture le 2 décembre 1993.

Cas n° 17 : Dr Miloudi Ahmed, médecin à Béthia, Aïn Defla, né le 31 janvier 1964, demeurant au 24, rue Bouamama, Aïn Defla, arrêté par les services de sécurité à Aïn Defla le 17 juillet 1992. Son cadavre fut remis à sa famille le 20 juillet. Qui l'a tué et pourquoi ?

Cas n° 18 : MM. Boudjemaa Abdelwahid, Mohamed Messaoudi, Moutadjer (75 ans), Djama Mekhzeni, Kadi Farid et Azraoui Fatah, demeurant à Lakhdaria, kidnappés le 22 mai 1994 par des militaires et des civils armés. Ils ont été retrouvés le lendemain morts, certains mutilés, éparpillés dans la ville (gare, oued...).

Cas n° 19 : M. Lounès Moussa, demeurant à Meftah, employé à la mairie de la ville, arrêté le 22 mai 1994 par les services de sécurité à son domicile. Sauvagement torturé puis incarcéré à la prison de Blida le 26 juin 1994. Il a présenté un début de gangrène et a été laissé sans soins. Il est mort le 27 juin 1994. Quelles sont les raisons de la survenue de la gangrène alors qu'il était sain lors de son arrestation ? Pourquoi a-t-il été laissé sans soins jusqu'à la septicémie qui l'a emporté ?

Cas n° 20 : MM. Saad Saoud Mohamed, Sihaoui Moussa, Bouchenafa Ahmed, Bouchenafa Meliani, Mansour Belkacem, Fertas Nadji, Meddar Ali, Khaïtat Salem, Hadjri Mohamed, Benyahia Mahieddine, Mahmoudi Mohamed, Omar Saïd, Benomar Abdelkader et Benaïssa, kidnappés le 13 mars 1994 par des civils armés et sous le regard des militaires qui avaient encerclé la ville de Berrouaghia. Leurs corps ont été retrouvés avec des membres mutilés et éparpillés dans les rues de la ville. Qui sont ces civils armés qui ont kidnappé et assassiné ces citoyens, sous le regard des militaires, dans une ville aussi importante que Berrouaghia ? Où étaient les forces de sécurité ?

Telle est encore une fois, Monsieur le Président, la triste réalité des droits de l'homme dans le pays dont vous dirigez la destinée, droits élevés officiellement et théoriquement au rang de " constantes nationales indiscutables et non négociables ", mais qui, sur le terrain, sont souillés de sang et de larmes.

Doit-on s'étonner de l'ampleur que prend la contre-violence quand la première violence vient de ceux qui sont censés nous protéger ? Est-il permis à un État (au sens de nation organisée, donc civilisée) de répondre aux actions de l'autre bord par des méthodes cruelles et dégradantes, à large échelle ? Que fait l'État des lois et du droit ?

L'analyse honnête et impartiale nous montre en réalité que cette situation n'est que la suite naturelle d'une violence d'État institutionnalisée au lendemain de l'indépendance, et qui a imprégné la jeunesse algérienne durant trois décennies. C'est cette culture de violence, utilisée comme moyen

de gestion politique, faute de culture démocratique, qui explique aisément la profondeur du drame algérien que nous vivons aujourd'hui dans notre chair de patriotes, et ses déchirements horribles.

Est-il nécessaire, Monsieur le Président, de rappeler cette violence politique imposée dès 1962 par les imposteurs d'Oujda et de Ghardimaou, et les milliers de cadavres qui dont ils ont jonché l'histoire de l'Algérie indépendante ? En août 1962, plus de 1500 citoyens sont morts lors de la prise du pouvoir par l'armée des frontières, dans les violents accrochages de Massena, Ksar Bokhari, Sour El Ghozlane, El Asnam...

Rappellera-t-on l'assassinat du plus jeune colonel de l'Armée de libération nationale, Mohamed Chabani, le 3 septembre 1964 ?

Entre septembre 1963 et mai 1965, plus de 400 militants et sympathisants du FFS ont été tués, suite à la résistance armée de ce dernier contre la dictature rampante.

Le 11 avril 1963, Mohamed Khemisti, ministre des Affaires étrangères, était assassiné.

Une dizaine de citoyens ont été fusillés le 19 juin 1965 à Annaba, pour avoir manifesté contre le coup d'État du colonel Boumediene.

Mohamed Khider, vieux syndicaliste et nationaliste de la première heure, a été assassiné le 3 janvier 1967 à Madrid par les " services " algériens.

Plus de 800 Algériens, militaires et civils, ont été tués à El Affroun le 14 décembre 1967, lors de la tentative de coup d'État du colonel Zbiri.

Krim Belkacem, maquisard de la première heure et signataire des accords d'Évian, a été assassiné le 18 octobre 1970 à Francfort.

Rappelons la mort à la fois tragique et mystérieuse des colonels Chabou, Saïd Abid, Abbès et de Medeghri, lors de règlements de compte au sein du clan d'Oujda.

L'avocat Ali Mécili a été assassiné le 7 avril 1987 à Paris par les services.

Plus de 600 enfants et adolescents sont morts sous les balles de l'armée lors de la machiavélique machination du 5 octobre 1988.

Plus d'une trentaine d'hommes sont morts en 1991 lors de l'attaque nocturne des manifestants, surpris dans leur sommeil sur leurs lieux de rassemblement légaux de la place du 1er-Mai et de celle des Martyrs.

Doit-on s'étonner, après ce macabre rappel historique, de la tragédie que vit la nation, quand des générations entières n'ont été imprégnées que de la culture de la violence officielle ? Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous poser la question.

Pour terminer, je ne sais si cette lettre parviendra sur votre bureau présidentiel, mais j'estime, en mon âme et conscience, que c'était à la fois une obligation et un devoir que d'attirer votre honorable attention sur la tragédie des droits de l'homme en Algérie, et sur cette violence d'État qui ne fait qu'alimenter la contre-violence, mettant en danger l'existence même de la nation.

Je tiens à vous informer respectueusement, en prenant à témoin l'opinion publique nationale et internationale, car cette modeste lettre leur est aussi destinée, qu'en cas d'arrestation, kidnapping, voire tentative de liquidation physique sur mon humble personne, les auteurs de cet acte lâche ne seront autres que ceux qui veulent continuer à torturer à huis clos, ceux-là mêmes qui ont sur la conscience plus de vingt-cinq mille cadavres d'Algériens depuis le coup d'État du 11 janvier 1992, Dieu en est témoin.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Docteur Salah-Eddine Sidhoum,
chirurgien, maître assistant à la Faculté de médecine d'Alger,
militant des droits de l'homme.

Article d'El Watan

T.H

BAB-EZZOUAR / Des médecins à la tête d'un réseau terroriste

EL WATAN Jeudi 22.09.94

Un important réseau de soutien médical aux groupes armés, actif dans la région de Bab-Ezzouar et de Dar El Beida, vient d'être démantelé par les services de sécurité. Ce groupe terroriste serait derrière plusieurs assassinats, notamment, ceux du recteur de l'USTHB, Salah Djebaili, et du professeur Djilali Belkhenchir, apprend-on de bonnes sources.

La tête pensante de ce groupe est un médecin généraliste originaire de M'Sila, le dénommé Thabet el Aouel Mohamed dit Hami. Ce médecin, soutenu par d'autres de ses confrères, notamment Ben Cherif Mohamed, Belaboueb Lokman et Ben Youcef Farid, se chargeait d'assurer la couverture financière et logistique d'un

réseau sanitaire. Animé par un certain Lafri Khaled, 40 ans, ostéologue (spécialiste des pathologies des os), ce réseau avait comme principale mission de soigner les terroristes blessés à la suite de leurs opérations. Lafri, dans son cabinet d'El-Harrach, a eu à traiter plus de 45 cas. Le dernier en date est celui de Amrache Yazid, un des terroriste qui aurait participé à l'attentat meurtrier contre Salah Djebaili, recteur de l'université de Bab Ezzouar.

Cet assassinat a été, selon les mêmes sources, programmé lors d'une réunion tenue au domicile de ce même Lafri où aurait été également programmé l'assassinat Smail Yefsah, journaliste à l'ENTV tué en octobre 1993, et de Mehdi Abbas Allalou, président de l'Association Populaire pour l'Unité et l'Action (APUA, parti d'oppo-

sition). Ce dernier a échappé à un attentat en mai dernier. Toujours selon les mêmes sources,

Lafri avait aussi des liens avec Cherfaoui Ahmed dit El Hadj (âgé de 60 ans). Celui-ci aurait servi de coordinateur entre les différentes factions islamistes armées. Des réunions se tenaient souvent dans sa demeure en présence, entre autres, de Mohamed Saïd, de Redjam Abderezak et de Brahimi Mustapha. Avant son arrestation, Cherfaoui entretenait des contacts permanents avec un certain Fedad El Ayachi, relais des groupes terroristes en Arabie Saoudite.

Outre ses liens avec Cherfaoui, Lafri Khaled travaillait en étroite collaboration avec d'autres médecins et professeurs, tels que Lemdjadani Nour-Eddine, 40 ans, Moulay Mohamed Saïd et Belhamri Messaoud. Ce dernier aurait participé avec Bouzina Abdellah et Ait-Amour Bachir (abattu) à l'assassinat de Djebaili Salah.

Bouzina, 24 ans, est fils d'un magistrat. Son oncle s'est porté candidat lors des élections législatives du 26 décembre 1991. Bouzina Abdellah fait l'objet de recherches. Ses complices, Chekima Ali, Rebihi Fayçal Metiche Farid, Tekhnouni Abdellah, Sidhoum Salah-Eddine et Madani Rachid sont toujours en fuite.

Nabil Anani

Annexe 6

A propos de l'article d'El Watan, truffé de mensonges et d'inexactitudes

On parle d'abord d'un vaste réseau de soutien médical aux groupes armés démantelé puis, une ligne plus loin d'un groupe terroriste qui serait derrière plusieurs assassinats.

On parle d'un médecin généraliste de M'Sila dénommé Thabet El Ouel Mohamed. Il ne s'agit pas d'un médecin généraliste mais d'un spécialiste en physiologie, maître-assistant à l'université d'Alger, originaire de Tlemcen. Il était député du FIS d'Alger-centre. Il sera condamné à mort par l'OJAL (Organisation des Jeunes Algériens Libres, escadron de la mort de la Sécurité militaire, voir témoignage de Abdelkader Tigha) et échappera plusieurs fois à une exécution. Des civils armés feront irruption à son domicile à plusieurs reprises.

Le médecin cité dans l'article sous le nom de Ben Chérif Mohamed s'appelle en réalité Yahia Chérif Mohamed. Ce jeune médecin était étudiant lorsque j'exerçais à l'hôpital Mustapha et fut un ancien élève du Dr Lafri au même hôpital. Il n'a rien à voir avec la politique.

Le Dr Belbouab Lokman était maître-assistant en orthopédie à l'hôpital Mustapha. Il avait été candidat suppléant du RCD aux élections législatives de décembre 91 à Bab El Oued. Il s'est totalement retiré de la politique après son échec aux élections. Il s'était présenté le jour-même de la publication de l'article à la rédaction d'El Watan pour démentir les accusations portées contre lui. Son démenti sera publié par le quotidien précisant qu'il s'agissait d'un « homonyme » (?!).

Le Dr Benyoucef est également orthopédiste qui avait un cabinet aux Eucalyptus (Alger) avant de s'installer à Batna. Il n'avait aucune activité politique.

Plus loin, on parle de la collaboration de Lafri avec d'autres médecins et professeurs tels que Lamdjadani, Moulay et Belhamri.

Sur ces trois personnes citées, seul Lamdjadani est médecin. Moulay est mathématicien et Belhamri est employé des travaux mécaniques dans une société nationale.

Le journaliste passe de soins aux groupes armés à la programmation d'assassinats au cabinet de Lafri.

Et voilà qu'il ajoute à ce « groupe de soutien médical » des noms de jeunes présentés comme auteurs d'assassinats dont M. Sidhoum n'a jamais entendu parler. Cette méthode policière d'amalgame était connue des avocats durant cette période. On ajoutait des noms de groupes accusés de meurtres à d'autres dossiers de citoyens pour les impliquer dans des affaires dites de « terrorisme ». Cela s'est vu dans l'affaire de l'aéroport et dans l'affaire Djaout à titre d'exemple.

De tout ce groupe M. Sidhoum connaît Lafri et les trois autres orthopédistes qu'il a côtoyés à l'hôpital Mustapha ainsi que les Drs Thabet et Lamdjadani qui furent des camarades de promotion lorsqu'ils étaient étudiants à la faculté de médecine et enfin le Pr. Moulay qui était un camarade de classe au Lycée de Ben Aknoun (tout comme Lafri).

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

MARDI 20 DÉCEMBRE 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY - DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBAN

Le Monde 20/12/94
Pour avoir dénoncé la répression militaire en Algérie

La famille d'un sympathisant islamiste est menacée de représailles

Le docteur Salah-Eddine Sidhoum n'est pas un inconnu. C'est là, peut-être, son plus grand tort. Proche de la mouvance islamiste, ce chirurgien de quarante-six ans n'avait jamais craint, jusqu'à l'automne dernier, de recevoir chez lui, dans son modeste pavillon algérois, les journalistes de passage ou les correspondants de la presse étrangère.

Cet intellectuel aux allures courtoises n'avait pas craint, non plus, d'être filmé par les équipes de télévision, dénonçant, à visage découvert, les excès de la répression militaire, l'usage de la torture et les exécutions sommaires commises par les forces de sécurité. Pris à partie par la presse locale - qui l'avait nommément désigné comme membre actif d'un « réseau terroriste » -, il avait été contraint, dès lors, de passer à la clandestinité.

Interviewé par la télévision française, il l'avait été aussi, plus récemment, par l'équipe de la BBC, dont le reportage, « Algérie, l'autre guerre », a été diffusé, samedi 17 décembre, sur Canal Plus, chaîne que l'on peut capter facilement en Algérie. Dimanche, vers 9 heures du matin, trois hommes armés, habillés en civil, se sont présentés au domicile du chirurgien, exigeant qu'on leur dise où était ce dernier. Seule sur les lieux, à ce moment,

une tante du médecin, âgée de quatre-vingts ans, se serait vue menacée de représailles à l'encontre de « toute la famille », si le chirurgien ne regagnait pas, au plus tôt, son domicile.

Ces méthodes, fréquemment employées par les services de sécurité, ne sont pas une nouveauté en Algérie. Les activités des « escadrons de la mort », spécialisés dans la « lutte anti-terroriste », ont été notamment dénoncées, le 25 octobre, par Amnesty international.

C. S.

Annexe 8

HUMAN RIGHTS WATCH/MIDDLE EAST

Formerly Middle East Watch

□ 485 Fifth Avenue, New York, NY 10017-6104 TEL (212) 972-8400 FAX (212) 972-0905 E-mail: hrwatchnyc@igc.apc.org
□ 1522 K Street, NW, #910, Washington, DC 20005-1202 TEL (202) 371-6592 FAX (202) 371-0124 E-mail: hrwatchdc@igc.apc.org
□ 33 Islington High Street, N1 9LH London, UK TEL (4471) 713-1995 FAX: (4471) 713-1800 E-mail: hrwatchuk@gn.apc.org
□ 15 rue Van Campenhout, 1040 Brussels, Belgium TEL (322) 732-2009 FAX: (322) 732-0471

CHRISTOPHER GEORGE
Executive Director
ERIC GOLDSTEIN
Research Director
AZIZ ABU-HAMAD
VIRGINIA N. SHERRY
Associate Directors

December 19, 1994

Advisory Committee

Gary G. Sick, Chair
Lisa Anderson, Vice Chair
Bruce Rabb, Vice Chair
Shaul Bakhash
M. Cherif Bassiouni
Hyman Bookbinder
Paul Chevigny
Helena Cobban
Patricia Derian
Stanley Engelstein
Edith Everett
Mansour Farhang
Robert K. Goldman
Rita E. Hauser
Reverend J. Bryan Hehir
Edy Kaufman
Marina Pinto Kaufman
Samir Khalaf
Judith Kipper
Pnina Lahav
Ann M. Lesch
Richard Maass
Stephen P. Marks
David K. Shipler
Sanford Solender
Shibley Telhami
Sir Brian Urquhart
Napoleon B. Williams, Jr.

President Liamine Zeroual
Palais du Gouvernement
Algiers, Algeria
c/o Embassy of Algeria, Washington, D.C.

Dear Mr. President,

Human Rights Watch is writing to express concern for the welfare of Dr. Salah-Eddine Sidhoum, a medical doctor who has been active in monitoring and defending the human rights of Algerians during these difficult times in your country. In addition to disseminating testimony by alleged victims of abuse, Dr. Sidhoum has given interviews on the subject to foreign journalists.

On the evening of Saturday, December 17, a French television station aired the BBC documentary *Algeria's Hidden War*, concerning Algeria's internal strife. The broadcast could be seen in Algeria via satellite transmission. In the film, Dr. Sidhoum denounced torture and summary executions by the security forces, and described the conditions that, in his view, led youths to take up arms against the government.

At 9 am on December 18, according to relatives of Dr. Sidhoum, three armed men wearing civilian clothes came to his home in the Mouradia district of Algiers, and demanded to see him. Upon being told that Dr. Sidhoum was not home, the men threatened his eighty-year-old aunt if she did not reveal his whereabouts. They then left.

In view of the shocking level of attacks against civilians in Algeria, Human Rights Watch is gravely concerned for the safety of Dr. Sidhoum after the visit to his house by unidentified armed men. We fear that the visit may be a direct response to the airing the night before of the BBC film in which Dr. Sidhoum criticized the government.

If there is any reason why Dr. Sidhoum is being sought by the authorities, we would appreciate being informed of the reasons. If he is not being sought, we

**HUMAN
RIGHTS
WATCH**

KENNETH ROTH, Executive Director - CYNTHIA BROWN, Program Director - HOLLY J. BURKHALTER, Advocacy Director
GARA LAMARCHE, Associate Director - JUAN E. MENDEZ, General Counsel - SUSAN OSNOS, Communications Director
ROBERT L. BERNSTEIN, Chair - ADRIAN W. DeWIND, Vice Chair

Human Rights Watch is a not-for-profit corporation monitoring and promoting human rights in Africa, the Americas, Asia, the Middle East, and among the signatories of the Helsinki accords.

Pres. Liamine Zeroual
December 19, 1994
Page Two

request that you investigate the incident described above and the death threat against Dr. Sidhoum's aunt, and inform us of the findings of your investigation.

Finally, we seek your assurances that, in keeping with your professed commitment to democratic principles, activities undertaken by Algerians to expose abuses of human rights, such as those carried out by Dr. Sidhoum, shall in no way be restricted or punished.

We thank you for your consideration and look forward to your response.

Sincerely yours,
(Original signed)
Christopher George

Annexe 9

Témoignage de Benmerakchi Mohamed

On m'a torturé pour avoir paru accidentellement dans un documentaire de la BBC.

Je m'appelle Benmerakchi Mohamed, demeurant au quartier populaire de Climat de France. J'ai 35 ans et je suis taxieur. Le 17 décembre 1995, j'ai été surpris de me voir apparaître dans un document de la BBC consacré à la tragédie algérienne, diffusé par Canal +. On m'a montré, prenant un café avec le Docteur Salah-Eddine Sidhoum, chirurgien et militant des droits de l'homme et dont j'étais le chauffeur de temps à autre. Ce jour là je devais l'accompagner à Alger et en arrivant chez lui, j'avais trouvé une équipe de journalistes qui l'interviewait sur la situation politique et des droits de l'homme en Algérie. Je fus balayé accidentellement par la caméra. Ce fait banal allait me coûter cher, très cher par la suite.

En effet, nous étions à l'aube du jeudi 6 avril 1995 quand soudain je sursautais du lit quand j'entendis frapper violemment à la porte de mon appartement. Je jetais un œil furtif sur le réveil : il était 2 h 10 exactement. Je tremblais de peur car je savais que ces visiteurs de l'aube n'auguraient rien de bon. Ma femme qui se réveilla en sursaut, était terrorisée de peur. Elle ne me dit mot. Son regard en disait long. Devant l'insistance des coups donnés à la porte d'entrée, je n'avais d'autre choix que d'aller ouvrir, m'en remettant à Dieu et à Lui seul.

Dès l'ouverture de la porte, une dizaine de nindjas firent irruption dans l'appartement, les uns armés de pistolets, d'autres de kalachnikovs. Ils étaient tous cagoulés. Certains portaient des combinaisons noires, d'autres étaient en civils. Trois d'entre eux pointèrent leurs armes sur moi, les autres iront occuper les deux minuscules pièces que j'avais. On me demanda si j'étais Untel. Je répondis par l'affirmative. L'un d'eux, le plus calme, me lança : « Alors, Canal + ? ». Je compris alors et très vite qu'il s'agissait de mon apparition dans le documentaire. Ce nindja, rassura mon épouse qu'il ne m'arriverait rien et que j'allais seulement être interrogé avant d'être libéré. J'entendais dans ce vacarme, mes deux enfants, en bas âge, pleurer, effrayés par cette vision surréaliste d'hommes cagoulés et armés. Après une brève fouille, ils me mirent les menottes et me descendirent dans la cour du bâtiment. Je fus surpris de trouver un nombre impressionnant de véhicules, pour la plupart banalisés et d'hommes cagoulés et armés sur le qui-vive. On me couvrit ma tête de ma veste et on me jeta dans la malle d'un de leurs véhicules. Le cortège démarra et j'entendais le grésillement des talkies-walkies. L'un d'eux disait : « Nous l'avons, nous l'avons ! Nous sommes sur le chemin du retour ». Le voyage ne dura pas plus de 5 minutes.

On me descendit de la malle où j'étais recroquevillé et paralysé par la peur, sous des injures et des coups de pieds des nindjas. J'étais dans un état second. Ma tête bourdonnait, mes jambes tremblaient, je n'arrivais plus à retenir mes urines. J'étais pétrifié de peur. Je fus introduit dans un bâtiment puis enfermé dans une cellule. Mon geôlier avant de refermer la porte me lança : « nous allons nous occuper de toi, canal + ». A ce moment je pus ôter la veste de ma tête pour respirer un bon coup d'air frais. J'étais terrorisé.

Quelque temps après, la porte de la cellule s'ouvrit subitement. Il faisait jour. Deux hommes qui portaient des pistolets à la ceinture vinrent me chercher. Ils me prirent fermement par les bras et m'emmenèrent dans une salle où m'attendaient une dizaine d'hommes cagoulés. Ils me firent asseoir sur un banc et l'un d'eux me lança cyniquement : « Alors, Canal +, racontes-nous tout ce que tu sais sur le Docteur Sidhoum ! ».

Les coups de pieds et de poings commencèrent à pleuvoir de partout. Je racontais le peu de choses que je connaissais sur lui : « C'est un chirurgien en orthopédie qui habite El Mouradia et dont je suis le chauffeur depuis septembre 1993. Du fait des événements, il paraissait débordé de travail ; Il me proposa alors d'accompagner de temps à autre son fils au Lycée et son épouse au

travail. Durant les derniers temps, il me paraissait comme inquiet et menacé et il me demandait de l'accompagner souvent en ville . Il ne partait jamais seul dans sa voiture ».

Des questions accompagnées de coups continuaient à pleuvoir. Deux nindjas prenaient des notes.

- Est-il du FIS ? me lança l'un d'eux ?

- Je ne pense pas , lui répondis-je, mais je sais que c'est un militant des droits de l'homme connu, qu'il recevait régulièrement des journalistes de la presse internationale et les organisations des droits de l'homme comme Amnesty ».

- Tu mens, me dit l'un d'eux qui accompagna sa parole d'un violent coup de poing au visage.

- Je vous dis que je ne pense pas qu'il appartienne au FIS mais il s'est toujours réclamé du courant islamique.

Cette réponse ne semblait pas les satisfaire. Ils voulaient coûte que coûte m'entendre dire que le docteur Sidhoum appartenait au FIS.

Non satisfaits de mes réponses, ils m'allongèrent sur le banc, me passant les menottes aux poignets sous le banc. J'avais l'impression que mes épaules allaient se luxer. Mes pieds étaient ficelés avec un fil de fer et attachés au banc. On me mit un chiffon dans la bouche et on commença à verser de l'eau nauséabonde. J'étouffais et j'étais sur le bord de l'asphyxie. Je lançais alors : « je vais parler ». Le supplice s'arrêtait, ce qui me permettait de reprendre mon souffle. Mais je n'avais rien à dire de plus que ce que j'avais dit précédemment.

Fait-il la prière ? Quelle mosquée fréquente-t-il ? Son épouse porte-t-elle le hidjab, étaient les questions qui revenaient le plus souvent.

Combien a-t-il d'enfants ? Comment s'habille-t-il ? Quel est son train de vie ? Sa villa était-elle bien meublée ?

Je répondis qu'il faisait la prière, mais que je ne savais pas dans quelle mosquée il accomplissait la prière du vendredi, qu'il avait deux enfants et s'il portait toujours un costume et une cravate.

Portait-il le qamis, me lança l'un d'eux.

Non lui dis-je, je ne l'ai jamais vu le porter.

Les deux nindjas écrivaient studieusement tout ce que je disais. Les autres poursuivirent leurs questions:

Où as-tu accompagné le docteur Sidhoum ?

Je l'ai emmené au cabinet d'Abdenour Ali Yahia, au siège du FFS à la Colonne Voirol et au siège du FLN où il devait remettre une lettre sur les droits de l'homme à Mehri je crois.

As-tu assisté aux discussions avec Abdenour Ali Yahia ?

Non, leur dis-je, je restais toujours dans la voiture, je l'attendais à l'extérieur.

Tu mens me lança l'un d'eux, tu nous cache des choses, tu as intérêt à tout vomir et à ne rien cacher. Ici on a fait parler et danser Cheikh Cherrati et Hocine Abderrahim ! me lança-t-il avec son regard perçant et cynique.

Un frisson glacial traversa mon corps en entendant cela. Il fit alors un signe à ses acolytes. Je sentis alors quelque chose de métallique pincer mes orteils. Soudain une décharge électrique me fit sursauter. Je convulsais pratiquement. Je me suis évanoui. Je reprenais mes esprits quelque temps après et je me suis rendu compte qu'ils me versaient des bidons d'eau sale sur le corps. J'étais trempé et je tremblais de froid. On m'avait placé des pinces sur mes orteils. Ils reprirent l'opération à quatre ou cinq reprises. Je sursautais à chaque fois en sentant que mes articulations des poignets et des chevilles allaient se disloquer. C'était atroce.

Puis vint un temps de répit où questions et insultes alternaient.

Lors de l'interview avec la BBC, qui était avec le Docteur Sidhoum ? me dit l'un des tortionnaires.

Il était avec sa vieille tante, le journaliste anglais et deux cameramen. Ses enfants étaient à l'école et son épouse au travail. Sa petite fille, rentra à midi et resta avec nous jusqu'à 13h 30 avant de rejoindre l'école.

Tu mens, cria l'un des tortionnaires qui était à mon chevet et qui me lança des coups de poings au visage.

Tout me paraissait flou. Je percevais mal le visage de mes tortionnaires du fait des nombreux coups que j'avais reçu aux yeux et au visage.

Il me répéta à nouveau la même question. Je jurais par le Tout Puissant que je disais la vérité.

Qui a ramené l'équipe de la BBC chez le docteur Sidhoum ?

Je ne sais pas. La veille il m'avait téléphoné pour me demander de l'accompagner en ville. Je me suis présenté le lendemain à l'heure convenue, à 11 heures et j'ai trouvé l'équipe de la BBC. Le docteur s'est excusé du contretemps et m'a dit de l'attendre. Il continuait à répondre aux questions du journaliste et moi, j'étais dans l'autre pièce avec sa vieille tante. Vers 13 heures, ils avaient terminé l'interview et m'appela pour prendre un café au salon avec l'équipe.

Encore une fois, ces réponses ne furent guère satisfaisantes à leurs yeux. Leur chef, cria alors à l'un d'eux : « changez d'endroit, nous allons le faire danser ».

Les tortionnaires m'enlevèrent alors les pinces de mes orteils et les placèrent sur mes organes génitaux et sur les lobes d'oreilles.

Tu as intérêt à tout dire maintenant, car nous n'avons pas de temps à perdre.

Où est le docteur Sidhoum, chez qui se cache-t-il ?

Je ne sais pas, je vous jure que je ne sais pas où il se trouve. Son épouse que j'ai rencontré pour la dernière fois en décembre m'avait dit qu'il était en Europe. Depuis, sa famille ne m'a plus appelé. Je peux vous accompagner chez lui dès maintenant à son domicile à El Mouradia.

Non, me répondit le chef, nous connaissons très bien sa maison et nous savons qu'il n'est pas chez lui. Où se trouve-t-il ?

Je répondais toujours de la même manière. Le chef des tortionnaires fit un clin d'œil à son acolyte et je sentis soudain une série de décharges électriques secouer mon corps. C'était horrible. Lors des décharges je sentais comme si mes yeux allaient sortir de leurs orbites. Au même moment un autre tortionnaire jeta de l'eau sale et froide sur mon corps. Je sursautais malgré mes attaches. Je perdais encore une fois connaissance. Quand je repris mes esprits, je voyais des visages flous se pencher sur moi et une voix lointaine me répéter : « Où emmènes-tu la famille du docteur Sidhoum ? Où emmènes-tu la famille du docteur Sidhoum ?

Je ne pouvais plus sous l'effet de la torture me concentrer et je finis par raconter n'importe quoi, pourvu que la torture cesse.

- J'accompagnais son épouse au travail à la clinique Debussy et j'ai accompagné son fils à Riadh El Feth pour acheter des livres scolaires du bac. Une fois, j'ai emmené avec son fils le téléviseur en panne chez le réparateur.

A ces réponses, je reçu une volée de gifles et de coups de poings qui me mirent groggy.

- Tu te fous de nous, fils de....., tu accompagnes ainsi son fils à Riadh El Feth, salopard, tu nous prends pour des c....., n'est-ce pas ?

Et la torture repris de plus belle. Le chiffon fut à nouveau utilisé jusqu'à l'asphyxie. J'étais tout sale et méconnaissable. Je commençais à divaguer et à dire n'importe quoi.

Ce supplice d'entrée dura près de 4 heures. J'étais au bord de l'épuisement et c'est la fatigue des tortionnaires qui me sauva. Ils avaient besoin de repos. Avant de me quitter, ils me détachèrent du banc, me jetèrent mes habits au visage, me demandant de m'habiller puis me passèrent les

menottes. Ils me traînèrent dans ma cellule et me suspendirent par les menottes à un tuyau du chauffage central. Je restais ainsi suspendu, la pointe des pieds touchant à peine le sol. Il ne me restait plus qu'à évoquer le Tout Puissant pour soulager mes douleurs.

Ce n'est que quelques heures plus tard, que l'un des tortionnaires vint me libérer de cette position inconfortable. Je sentais un fourmillement intense des doigts. Je ne pouvais plus les mobiliser ni tenir quelque chose. Le tortionnaire me jeta un morceau de pain rassis. Dans un coin de la cellule, se trouvait une boîte de conserve rouillée, qui contenait une eau trouble. Je n'avais pas le choix. Ma soif intense ne me fit pas hésiter : je bus le contenu d'un seul trait malgré son odeur nauséabonde.

Ces supplices durèrent exactement 40 jours. Durant 40 jours, on m'emmenait quotidiennement à la salle de torture et la principale préoccupation de mes tortionnaires était le docteur Sidhoum. Ils voulaient tout savoir sur lui. A quatre reprises, un officier qui paraissait de haut rang, du fait du comportement des tortionnaires en sa présence, assistait à la torture et me posait les mêmes questions sur ce chirurgien.

Il est de mon devoir de témoigner sur tout ce que j'ai vu lors de ma séquestration au centre de Châteauneuf, pour l'Histoire et pour que l'opinion publique nationale et internationale sache ce qui se passe. C'était une situation surréaliste. On se croirait dans un film d'épouvante. Un véritable cauchemar. Dans la série de cellules qui étaient de part et d'autre du long couloir, il y avait des loques humaines de tout âge. J'ai vu des hommes et des femmes, des enfants et des vieillards, des anciens maquisards de la guerre de libération nationale. On entendait toutes sortes de bruits : des aboiements de chiens et des chansons de raï, des cris de suppliciés et les appels au secours des femmes. Les loques humaines étaient traînées sur le sol par les tortionnaires et jetées dans les cellules après une séance bien dosée de torture. Chacun attendait son tour. J'ai vu des visages et des corps brûlés au chalumeau, des corps ensanglantés, des hommes, des femmes, des enfants et de malheureux vieillards tous nus. Le centre de Châteauneuf était une véritable usine à broyer la personne humaine.

Certains détenus extraits des cellules pour la salle de torture ne reviendront jamais. De temps à autre on entendait des coups de feu. Les jeunes séquestrés en déduisaient que la personne venait d'être exécutée sommairement. Durant mon « séjour » dans ce sinistre lieu, plus de vingt personnes tous âges confondus, ont ainsi perdu la vie de cette façon.

A chaque départ vers la salle de torture, je récitais la chahada, certain de ne plus revenir.

Après 40 jours de séquestration et de tortures atroces, on me fit signer un PV de plus de 30 pages, sans savoir ce qu'il contenait. L'essentiel pour moi était d'échapper à de nouveaux supplices.

Le lendemain de la signature du PV, mon geôlier vint ouvrir la cellule en me disant : « Allez, Canal +, nous allons faire une ballade ensemble ». J'étais pétrifié de peur. Je me suis dit c'est la fin, ils vont m'exécuter. On me fit sortir de la cellule et on me descendis dans la cour, près d'un fourgon, un J5 banalisé. Il était près de 14 heures. Où pouvaient-ils bien m'emmener. Pas au tribunal, car d'habitude c'est le matin que les malheureux suppliciés sont présentés au juge. Il ne restait pour moi que la forêt. Ils allaient certainement me jeter dans une forêt et me liquider physiquement. C'était devenu une obsession pour moi. De nombreux détenus m'avaient raconté que beaucoup de citoyens ont été liquidés ainsi. J'étais angoissé. Ma tête bourdonnait. Je tremblais intensément. L'un des tortionnaires après m'avoir mis les menottes derrière le dos et bandé les yeux me jeta à l'arrière du fourgon et à plat-ventre. Le fourgon démarra en trombe et en moins de quelques minutes s'arrêta. L'un des civils armés qui était près de moi m'enleva mes menottes et le bandage sur mes yeux. Il ouvrit la porte du fourgon et me dit : « Dégages, Canal + ». Je ne savais plus quoi dire. Je n'ai pas voulu avancer. J'avais peur. L'un des hommes armés me dit : « Dégages, rentres chez toi, fils de ». Je n'en croyais pas mes yeux. Je me suis dit que dès que je ferais un pas en avant, ils allaient tirer sur moi et maquiller cela comme étant une tentative de fuite. Puis je me décidais à marcher par petits pas et à reculons. Les hommes armés montèrent dans leur véhicule en vociférant et en me lançant des grossièretés. Puis le fourgon s'éloigna. Je repris mes esprits et je

prononçais à nouveau la chahada en louant Dieu de m'avoir gardé en vie après ce long cauchemar épouvantable. J'étais dans une impasse déserte où il n'y avait aucune habitation. Je refis le trajet inverse et je débouchais sur la grande route qui menait de Chevalley vers Bab El Oued. Je reconnus les lieux. J'étais à peine à une centaine de mètres du centre de torture de Châteauneuf. J'étais comme un malade mental sans traitement et sans logis. Mes habits étaient sales et déchirés. Mon corps crasseux dégageait une odeur qui ferait fuir les hyènes, ma barbe et mes cheveux étaient hirsutes. Un véritable clochard. Que faire ? Descendre ainsi jusqu'à mon domicile ? Que diront mes voisins et trouverais-je mon épouse à la maison ? Puis je me rappelais qu'un ami habitait dans les environs à quelques dizaines de mètres. Je me suis dirigé vers la villa et j'ai sonné. Le gardien m'ouvrit la porte et faillit tomber à la renverse en me reconnaissant. Il me fit rentrer dans le jardin et appela l'épouse de mon ami qui, lui était absent : « Venez, madame, vite, vite, Mohamed est toujours vivant ». L'épouse de mon ami était horrifiée en me voyant : El Hamdou Lillah, tu es vivant, El Hamdou Lillah ».

Elle m'emmena directement à la salle de bain pour prendre mon bain et me débarrasser de mes guenilles. Je me suis regardé dans le miroir. C'était invraisemblable. J'étais méconnaissable. Un monstre. Grâce à Dieu, mon épouse et mes enfants ne me verront pas dans cet état. Je me suis alors rasé rapidement, puis pris mon bain et mis les habits de mon ami. Je reprenais l'aspect d'être humain après avoir été réduit durant 40 jours à l'état d'animal par mes propres « frères » algériens.

Mon ami arriva entre-temps et s'effondra en larmes. Il avait cru que j'étais mort car la rumeur avait circulé après ma disparition durant 40 jours que j'étais mort, exécuté sommairement. C'était la période où des dizaines de citoyens étaient liquidés physiquement et jetés dans les rues. Il m'emmena dans la salle de bains et me rasa à nouveau et me coupa les cheveux. Il s'occupa de moi comme un bébé. Grâce à Dieu, il n'y a pas seulement dans ce pays que des criminels, des tortionnaires et des corrompus. Il restait encore, malgré plus de trois décennies de gabegie, des hommes généreux et courageux. El Hamdou Lillah ! Son épouse nous prépara à manger et je pris contact alors avec mon frère au téléphone. Il ne me crut pas et faillit raccrocher. Il croyait qu'il s'agissait d'une plaisanterie de mauvais goût, étant persuadé que son frère était mort.

Il était de mon devoir de rapporter ce témoignage à l'opinion publique nationale et internationale pour que les hommes et femmes de ce monde sachent ce qui se passe dans cette usine à broyer la personne humaine qu'est le centre de Châteauneuf.

Annexe 10

Quelques principales actions et publications de Dr Salah Eddine Sidhoum

1. Membre fondateur du Comité médical de lutte permanente contre la répression et la torture, Hôpital Mustapha, Alger, novembre 1988.
2. Membre fondateur de l'association REHAB, pour la réhabilitation des survivants de la torture en Algérie, Lausanne, mai 1995.
3. Membre fondateur de Justitia Universalis (JU), organisation non gouvernementale internationale de lutte contre l'impunité, La Haye, Mai 2001.
4. Etat d'avancement des travaux de la commission médicale d'enquête sur les victimes d'octobre 1988. Communication faite en collaboration avec d'autres membres du comité médical de lutte permanente contre la répression et la torture. Journée Médicale sur la torture. Hôpital Mustapha 11 janvier 1989. Publiée dans le bulletin du Comité de Coordination interuniversitaire de la région Centre. N° 3. Novembre 1989.
5. Intervention dans l'émission "La Marche du siècle" de France 3 (novembre 1993) pour dénoncer la torture de citoyens au commissariat de Cavaignac (Alger).
6. Présentation au journaliste britannique Robert Fisk et à son épouse (The Independent et Irish Times) du jeune citoyen A. H'Mida, torturé et sodomisé au centre de Châteauneuf, février 1994, article publié le 4 février 1994.
7. Présentation à la correspondante du quotidien français Le Monde, Mme Catherine Simon, d'un jeune médecin de l'hôpital Selim Zmirli, sauvagement torturé au commissariat de Cavaignac d'Alger, novembre 1993, article publié le 25 novembre 1993.
8. Présentation à l'équipe du journaliste américain Chris Hedges (New York Times) de citoyens blessés par balles par des militaires lors d'une opération punitive au quartier des Eucalyptus et hospitalisés à l'hôpital Selim Zmirli (El Harrach), janvier 1994
9. Lettre ouverte au général Zeroual, président de l'Etat portant sur 53 cas de tortures, exécutions sommaires et disparitions, 5 septembre 1994.
10. Initiation et publication d'un appel d'intellectuels algériens contre la torture et les exécutions sommaires, 1^{er} novembre 1994.
11. Intervention dans le documentaire de la BBC réalisé par Phil Rees : « Algérie. La guerre cachée », novembre 1994, diffusé sur Canal + le 17 décembre 1994.
12. Lettre ouverte à l'opinion publique et aux ONG internationales des droits de l'Homme, publiée sur le site Algeria-Watch, 13 janvier 2000, < <http://www.algeria-watch.org/mrv/mrvrap/sidhoum.htm> >
13. Illusions, tragédie et résurrection, article publié sur le site d'Algeria-Watch, septembre 2000, < <http://www.algeria-watch.org/farticle/sidhoumtragedie.htm> >
14. Algérie meurtrie : premières leçons d'une tragédie, communication à la réunion des militants arabes des droits de l'Homme en exil, Paris 26-28 janvier 2001.
15. La sécurité militaire au cœur du pouvoir : Quarante ans de répression impunie en Algérie, (1962 – 2001), article publié sur le site Algeria-Watch, Septembre 2001, < http://www.algeria-watch.org/mrv/mrvrepr/repression_1962_2001.htm >
16. Violence et terrorisme d'Etat (1962 – 2001), Chronologie publiée sur le site Algeria-Watch, Septembre 2001, <http://www.algeria-watch.org/mrv/mrvrepr/chronologie_repression.htm >

17. L'autre versant de la tragédie, article publié sur le site Algeria-Watch, décembre 2001, < http://www.algeria-watch.org/mrv/mrvrepr/versant_tragedie.htm >
18. Liste non exhaustive des victimes des émeutes en Algérie, publiée sur le site d'Algeria-Watch, Juin 2001, actualisé en mars 2003, < http://www.algeria-watch.org/mrv/2002/bilan_emeutes.htm >
19. Chronologie des émeutes en Algérie, Publiée sur le site d'Algeria-Watch, juin 2001.
20. Chronologie d'une guerre cachée (11 janvier 1992 – 11 janvier 2003), publiée sur le site d'Algeria-Watch, janvier 2002, actualisée en mars 2003, < http://www.algeria-watch.org/mrv/2002/chrono/chrono_1992.htm >
21. Liste de 1100 exécutions sommaires en Algérie, en collaboration avec Algeria-Watch, publiée sur le site d'Algeria-Watch, janvier 2002, actualisée en avril 2003, < http://www.algeria-watch.org/mrv/2002/1100_executions/1100_executions_A.htm >
22. 1000 cas de disparitions forcées (1992 – 2001), en collaboration avec Algeria-Watch, publié sur le site d'Algeria-Watch. Janvier 2002, < http://www.algeria-watch.org/mrv/2002/1000_disparitions/1000_disparitions_A.htm >
23. Liste des disparitions forcées en Algérie (1992 – 2001), en collaboration avec Algeria-Watch, publiée sur le site d'Algeria-Watch, janvier 2002, actualisée en avril 2003, < http://www.algeria-watch.org/mrv/2002/liste_disparitions/disparitions_liste_a.htm >
24. Chronologie des massacres en Algérie (1994 – 2002), actualisée en mars 2003, publiée sur le site d'Algeria-Watch, < http://www.algeria-watch.org/mrv/2002/bilan_massacres.htm >
25. "L'intelligence qu'on assassine...", article publié sur le site d'Algeria-Watch, mars 2003, < http://www.algeria-watch.org/fr/mrv/mrvrap/sidhoum_intelligence.htm >
26. Guerre, émeutes et intrigues de sérail en Algérie, Chronologie 2002, publiée sur le site d'Algeria-Watch, mars 2003, < http://www.algeria-watch.org/mrv/2002/chrono/chrono_2002.htm >
27. Rapport 2002 sur la situation des droits de l'Homme en Algérie, en collaboration avec Algeria-Watch, publié sur le site d'Algeria-Watch, mars 2003, < http://www.algeria-watch.org/fr/mrv/2002/rapport_2002/rapport_2002.htm >
28. Une enquête sur la torture en Algérie, Forum de chercheurs d'Afrique du Nord, (Co-auteur), Projet de Témoignage et de Documentation Historique, Editions Hoggar. Genève 2003.
29. Liste non exhaustive de citoyens torturés en Algérie. (1992 – 2002). A paraître sur le site d'Algeria-Watch.

Annexe 11

Lettre ouverte du Dr. Sidhoum

Docteur Salah-Eddine SIDHOUM

Chirurgie Orthopédique et Traumatologique

Chirurgie nerveuse périphérique

Chirurgie de la main

Maître-assistant à la Faculté de Médecine d'Alger

Militant des droits de l'homme

Alger, décembre 1999

Lettre ouverte à l'opinion publique et aux organisations des droits de l'homme

*J'aime mieux être en prison et demeurer
d'accord avec ma conscience et mon sentiment
du devoir que de demeurer en liberté et me dire
que je suis un poltron ou un lâche.
Feu Robert Barrat. Journaliste digne*

Mes cher(e)s ami(e)s,

L'Algérie meurtrie va boucler dans quelques jours sa huitième année de guerre et de souffrances, dans l'un des conflits internes des plus meurtriers de cette fin de siècle. Plus de 100 000 morts, des dizaines de milliers de prisonniers politiques, près de 6000 disparitions, plus d'une centaine de milliers d'orphelins et des dizaines de milliers de veuves, tel est l'horrible bilan humain provisoire de la guerre issue du coup d'Etat du 11 janvier 1992, coup d'Etat qui se voulait selon ses auteurs, « *sauvegarder l'Algérie de la barbarie intégriste* » mais qui ne l'a pas empêché de plonger dans les abysses de l'horreur et dans un bain de sang et de larmes sans précédent dans l'histoire récente de notre pays.

Après l'échec manifestement reconnu de la politique sécuritaire, des replâtrages « institutionnels » (multiples « élections » dignes de Naegelen) et des folkloriques recompositions artificielles du paysage politique, un clan de l'oligarchie militaro-financière a fini par conclure un accord militaire opaque avec une faction des groupes armés d'opposition, en guise de solution à la crise profonde que traverse le pays. Cet accord et sa couverture juridique (loi dite de « concorde civile ») n'ont pour visée, en fait que de maintenir le statu quo et de marginaliser les forces politiques représentatives de la Nation, stratégie qui permet ainsi à l'oligarchie de poursuivre le démembrement socio-économique et le partage de la rente en toute quiétude. Il est clair que son seul souci est de parvenir à une paix factice (tout comme elle a mis en place des hommes et des institutions factices) en essayant d'obtenir le silence des armes mais sans régler le fond des problèmes politiques à l'origine de la tragédie : **l'autodétermination des citoyens et (par voie de conséquence) la légitimité du pouvoir.**

Je pense à mon humble avis que ce processus douteux de réconciliation, tel qu'il apparaît, n'est et ne sera pas la solution idoine à la tragédie que traverse mon pays tant que les problèmes politiques de fond ne seront pas mis à plat démocratiquement et dans la transparence la plus totale par tous les acteurs politiques représentatifs de la Nation. Malheureusement ce processus, tel qu'il est conduit, semble privilégier le **traitement partiel et partial des conséquences**, en laissant intactes les causes.

Il ne sera pas viable car ce sont ceux qui ont plongé le pays dans les abysses de l'horreur et qui continuent à tirer les ficelles dans le cadre de ce que nous appelons le « pouvoir occulte » qui veulent nous imposer aujourd'hui subitement - après avoir prôné durant sept ans la guerre et l'éradication - cette « paix » hautement douteuse derrière une nouvelle devanture présidentielle médiatisée de façon outrancière. Ceux qui ont bafoué la volonté populaire, institutionnalisé la torture, l'exécution sommaire et le kidnapping politique et ceux qui ont organisé les sinistres escadrons de la mort ne peuvent prétendre aujourd'hui réconcilier les algériens après avoir tenté vainement de les traîner dans le sillage d'une guerre fratricide, pour sauver leurs privilèges.

Ce processus de réconciliation factice n'a été décidé par l'oligarchie que parce que ses équilibres internes semblent menacés. Les fractures provoquées au sein de la société algérienne ont inéluctablement fini par atteindre la haute hiérarchie de ce pouvoir occulte. Et c'est cette situation extrêmement dangereuse de division au sommet (que nous avons perçu lors de la dernière campagne présidentielle) qui l'a poussé à cette sortie politique de décompression pour éviter l'implosion du système. Un énième subterfuge dans sa fuite en avant.

La loi dite de « concorde civile » nous est présentée comme l'instrument juridique de ce processus de réconciliation. Elle est, encore une fois, partielle et partiale.

Elle est claire, ferme et intransigeante quant aux auteurs de crimes et de viols du côté dit islamique et oublie étrangement les auteurs de crimes et de viols dans les commissariats et autres centres de tortures. Rien n'est dit sur le sort réservé aux auteurs des disparitions, des tortures et des exécutions sommaires.

Elle rappelle les droits - ce qui n'est que justice - des familles des victimes de la violence dite islamique mais occulte totalement les droits des victimes du terrorisme d'Etat.

Cette approche manichéenne induit inévitablement deux catégories de victimes de la tragédie nationale, ce qui est intolérable et ne fera qu'accentuer, à Dieu ne plaise, le climat de haine et de rancœurs, climat que voudraient entretenir beaucoup de charognards politiques et de barons de la corruption pour préserver leurs prébendes.

Ce traitement à double vitesse des auteurs de la violence politique et des victimes de la tragédie nationale, ne porte-t-il pas en son sein les germes d'une aggravation de la crise dans le futur ?

Que penseront les dizaines de milliers de suppliciés des commissariats et des centres spécialisés de torture, les familles des 6000 disparus dont nous n'avons aucune trace à ce jour et les dizaines de milliers d'orphelins, dont les parents ont été exécutés sommairement sous leurs yeux ?

Que dire alors des autres victimes que sont les dizaines de milliers de prisonniers politiques et d'opinion, victimes d'une « justice » cagoulée et condamnés lors de parodies de procès, sur la base de procès-verbaux de torture ?

Nous avons l'impression en réalité que cette loi dite de « concorde civile » constitue aux yeux de l'oligarchie, non pas une étape vers une réconciliation véritable mais une fin en soi - à travers une mesure technique juridico-policière - qui cache en réalité des desseins inavoués. Elle constitue une nouvelle fuite en avant, ce qui rappelle étrangement la loi d'amnistie imposée au lendemain des massacres d'octobre 1988, qui visait en apparence les adolescents arbitrairement arrêtés, sauvagement torturés et iniquement jugés mais qui, en réalité permettait aux criminels qui avaient fauché à la mitrailleuse des centaines d'adolescents et aux tortionnaires d'enfants d'échapper à la justice après avoir massacré en cinq jours plus de 600 jeunes citoyens et torturé des centaines d'autres.

Une paix et une réconciliation ne peuvent se construire sur « l'amnistie » d'innocentes victimes de l'arbitraire, alors que les responsables de la première violence restent impunis et bien plus, sont élevés au rang de patriotes, sauveurs de l'Algérie ! ! ! Admettre cela, c'est accepter d'aller vers une nouvelle déflagration bien plus meurtrière dans un très proche avenir.

En ce qui me concerne, en tant que militant des droits de l'homme, condamné pour « activités subversives » en février 1997 à 20 années de prison par contumace, je refuse catégoriquement cette « amnistie » factice. Mes principes et mon éthique ne peuvent me permettre d'admettre le concept fumeux **d'amnistie d'un innocent**.

Je pense, mes cher(e)s ami(e)s que vous connaissez assez bien mon parcours militant pour la noble cause des droits de l'homme qui date des années 80. Je n'ai jamais caché mon appartenance au courant intellectuel islamique, ni mon opposition politique farouche à la kleptocratie criminelle et véreuse qui a mis ma patrie sous coupe réglée avant de la plonger dans les abîmes d'une débâcle sanglante. Je n'ai jamais été - Louange à Dieu - ni un chaouch universitaire d'ignares kleptocrates ni un pantin « politique » préfabriqué dans les officines du Golf ou d'El Achour.

Déjà en avril 1980, je fus appréhendé et menacé par la police politique dans les allées de l'hôpital Mustapha. Mon crime était d'avoir fait signer une pétition pour la libération des citoyens, dont de nombreux confrères médecins, arrêtés lors des manifestations populaires qui avaient embrasé la Kabylie, et dont le seul délit avait été de réclamer les libertés démocratiques et la reconnaissance de la culture amazight (avant que celle-ci ne fût utilisée comme fonds de commerce politicien par certains aventuriers).

En octobre 1988, je dénonçais publiquement et devant la presse internationale l'utilisation de balles explosives dans le massacre d'une trentaine de citoyens lors d'une manifestation pacifique à Bab El Oued. Je venais de sortir du bloc opératoire où j'avais amputé deux adolescents, innocentes victimes de ces balles meurtrières. A la même période je présentais avec un autre confrère à la délégation d'Amnesty International, un malheureux citoyen de Bab El Oued qui avait été castré lors de tortures au commissariat Central d'Alger.

En novembre 1988, je participais avec une dizaine d'autres confrères au CHU Mustapha d'Alger, à la création du Comité Médical de lutte permanente contre la torture.

En juin 1992, je fus arrêté pour avoir dénoncé les violations des franchises hospitalières, lorsque des gendarmes, suite à un attentat odieux perpétré contre l'un des leurs à l'intérieur de l'hôpital où j'exerçais, avaient tabassé des médecins et des infirmiers dans l'exercice de leur fonction. Après une incarcération arbitraire et une grève de la faim d'une dizaine de jours à la prison d'El Harrach, je fus libéré.

A ma libération, j'avais attiré l'attention de l'opinion publique et des organisations internationales, sur les conditions inhumaines d'incarcération des prisonniers politiques dans cette prison et la torture pratiquée par l'un des gardiens dont j'avais cité le nom.

Nous étions quelques militants des droits de l'homme, en août 1992 - à une période où la couardise et l'obséquiosité étaient élevées (elles le sont toujours) au rang de vertus patriotiques chez nos « intellectuels » - à attirer l'attention de l'opinion publique internationale sur les atteintes gravissimes des droits de l'homme.

J'ai eu l'honneur avec une poignée d'amis, militants des droits de l'homme, de diffuser en novembre 1992 les premiers témoignages sur la torture dans les commissariats et autres centres de séquestration. Ces témoignages furent repris par Maître Vergès, dans son livre *Lettre ouverte à des amis algériens devenus tortionnaires*.

En novembre 1993, je dénonçais publiquement sur la troisième chaîne de la télévision française, l'institutionnalisation de la torture, des exécutions sommaires et des kidnappings. Et j'affirmais haut et fort que « *ni la torture ni la politique dite sécuritaire n'étaient des solutions à la crise algérienne. Que le problème était éminemment politique et que la solution ne pouvait être que politique* ».

J'ai eu l'occasion de présenter en décembre 1993, à la correspondante du quotidien *Le Monde* à Alger, Mme Catherine Simon, un jeune confrère torturé, qui fut mon élève à la Faculté de Médecine d'Alger. Son témoignage fut publié dans le quotidien parisien.

J'avais présenté également à Monsieur Robert Fisk, journaliste anglais (*The Independent*) en février 1994, un jeune citoyen torturé et sodomisé au centre de Châteauneuf et au commissariat central d'Alger. Son témoignage fut également publié le lendemain dans le quotidien londonien.

Devant cette activité « subversive » aux yeux de l'oligarchie au pouvoir, ses officines m'impliqueront en juillet 1994 dans une machination typiquement stalinienne pour me faire taire. On fera « avouer » sous la torture, deux citoyens qui étaient mes amis, que je participais aux activités « terroristes ».

Loin de m'intimider ou de me faire taire par ces méthodes terroristes, j'ai continué, avec l'aide de Dieu, et malgré le climat de terreur, ma tâche d'informer l'opinion publique et les organisations internationales sur la situation gravissime des droits de l'homme en Algérie.

Le 5 septembre 1994, j'adressais au général en retraite qui présidait aux destinées de ce malheureux pays, une lettre ouverte pour attirer son attention sur les graves dérives concernant les droits de l'homme en lui citant à titre d'exemple, 53 cas concrets et précis de tortures, d'exécutions sommaires et de disparitions. Je l'informais que j'étais en possession d'un millier de cas soigneusement colligés que je remettrais éventuellement à une commission d'enquête indépendante et impartiale.

Quinze jours plus tard, je recevais la réponse des officines qui avaient intercepté ma lettre : mon nom figurait - dans un article commandé du quotidien privé El Watan - parmi une liste de professeurs d'université et de médecins « terroristes » recherchés par la police. Des méthodes qui n'avaient rien à envier à celles de Béria et Staline. A la même période circulait une rumeur (orchestrée par les officines de la manipulation) au sein de l'hôpital où j'exerçais et dans mon quartier (quelle synchronisation !) selon laquelle j'avais été condamné à mort par le « GIA ». Une sorte de préparation psychologique de l'opinion. Le message était clair. Je décidais de prendre alors mes précautions pour éviter d'être liquidé physiquement par ce « GIA » des officines.

Le 1^{er} novembre 1994, j'adressais, à travers un communiqué, avec vingt quatre autres universitaires et militants des droits de l'homme un appel pressant à l'opinion publique internationale pour attirer son attention sur la dramatique dégradation de la situation des droits de l'homme dans mon pays.

En décembre 1994, j'intervenais dans un documentaire de la BBC pour dénoncer encore une fois la torture, les exécutions sommaires et la politique de terreur qui faisaient rage à cette période. Je n'hésitais pas à clamer encore une fois, haut et fort que « *mon combat allait se poursuivre jusqu'au triomphe du droit et de la vérité sur cette terre d'Islam* ». Le lendemain de mon intervention, soit le 18 décembre 1994, trois sbires de la sinistre police politique se présenteront à mon domicile pour m'exécuter. Après avoir constaté mon absence, ils terroriseront avec leurs armes ma vieille tante grabataire, pendant près d'une demi-heure, avant de prendre la fuite à bord de leur véhicule banalisé.

Devant cette situation, je décidais alors de plonger définitivement dans la clandestinité pour éviter de figurer sur la très longue liste des « disparus ».

N'ayant pu mettre la main sur moi, les tortionnaires se rabattrent sur mes amis. C'est ainsi qu'un ami, taxieur, ainsi qu'un autre, kinésithérapeute et un jeune confrère chirurgien, n'ayant aucune relation avec la politique, furent arrêtés, séquestrés durant plusieurs mois pour deux d'entre eux et horriblement torturés. Leur seul péché était de me connaître.

En septembre 1995, j'adressais une lettre ouverte au président d'un dit comité international de soutien aux intellectuels algériens (CISIA), Pierre Bourdieu, qui me semblait verser dans l'indignation sélective et la désinformation. Par cette lettre, je tentais de rétablir certaines vérités sur les assassinats et la répression d'intellectuels du second collège sur lesquels il se taisait.

En février 1997, n'ayant pu me liquider physiquement, les officines me préfabriquèrent un autre dossier au niveau de la « justice » et je fus condamné par contumace à 20 années de réclusion par le tribunal d'exception d'Alger.

Il est clair que mes activités politiques indépendantes et mes activités sur le plan des droits de l'homme dérangeaient ceux qui voulaient mener cette guerre à huis-clos contre une partie de la population et manipuler à leur guise l'opinion sur la réalité du drame et sur les horribles crimes perpétrés contre les citoyens.

Je l'ai déjà dit et répété à maintes reprises, dans mes différents et multiples écrits : ni la prison, ni les menaces de mort ni ma condamnation arbitraire ne m'arrêteront dans mon juste combat pour le respect de la dignité humaine. Je lutterais jusqu'au bout de mes forces avec l'aide de Dieu et de toutes les volontés nationales et internationales dignes et courageuses pour faire éclater la vérité, toute la vérité sur **tous les crimes** commis depuis le début de la tragédie, tout comme je continuerais à lutter contre ces concepts odieux et fumeux d'indignation sélective et des deux collèges en matière d'atteinte aux droits de l'homme.

Donc je tiens à informer l'opinion publique nationale et internationale, les organisations internationales des droits de l'homme, mes ami(e)s militant(e)s qui luttent pour cette noble valeur universelle qu'est la Dignité Humaine de par le monde libre que je refuse cette amnistie factice car je ne me sens pas concerné par une telle mesure.

Ma condamnation est en fait une « criminalisation » de mes activités politiques et militantes pour les droits de l'homme.

Comme je l'ai déjà souligné dans ma lettre adressée au procureur général de la Cour d'Alger en juillet 1994 : Je n'ai pas fui pas la Justice, mais les tortionnaires et les criminels qui instrumentalisaient la justice.

Je demande à être jugé par une **justice indépendante et en présence d'observateurs d'organisations des droits de l'homme**, tout comme je tiens d'abord à obtenir des garanties pour pouvoir me présenter devant la justice, sans que je sois kidnappé ou liquidé par les spécialistes du crime politique.

Je tiens également à vous informer, cher(e)s ami(e)s, que j'entamerais dès ma présentation devant la Justice, **une grève de la faim illimitée** pour la reconnaissance de mes droits de prisonnier d'opinion et pour que des garanties pour un procès équitable me soient accordées. Je tiens également à vous informer que si les conditions d'un procès équitable et libre ne sont pas réunies, je refuserais de comparaître et je resterais dans ma cellule.

Aller en prison pour avoir défendu des Principes et une noble cause est un honneur pour moi, dans un Etat de non-droit où une certaine « justice » est aux ordres de la police politique et où le « magistrat » s'incline devant le tortionnaire, n'en déplaît aux thuriféraires du désordre établi et aux larbins de l'imposture « démocratique ».

Mon noble combat a été de défendre avec une poignée de militants, des dizaines de milliers de citoyens qui ont été arbitrairement arrêtés, séquestrés au delà des délais des lois iniques, torturés et condamnés arbitrairement sur la base d'aveux extorqués par la technique du chiffon et la gégène. C'est aussi celui de la défense de la mémoire de ceux qui sont morts sous la torture et des dizaines de milliers d'innocents qui ont été exécutés sommairement sous les yeux de leurs parents et de leurs enfants.

Mon combat est également celui du droit de vérité sur le sort de milliers de citoyens innocents qui ont été kidnappés et qui ont disparu à ce jour.

Mon combat c'est aussi celui de la défense de l'honneur de centaines de citoyennes dignes, honneur qui a été souillé par des bandes de criminels drogués lors de véritables campagnes de viols organisés, actes odieux et barbares instrumentalisés par des charognards et aventuriers politiques dans le cadre d'une vaste manipulation médiatique.

Mon combat enfin est celui du droit de Vérité sur la tragédie imposée à notre Nation.

C'est pour tous ces malheureux et ces malheureuses et pour leurs familles plongées depuis des années dans l'angoisse et la terreur que je poursuis mon combat pour la Dignité et la Vérité, combat que n'arrêtera ni l'emprisonnement arbitraire ni une parodie de justice. Ces victimes n'ont pas eu droit, certes à la Une de la presse « asserbie » mais elles auront droit, avec l'aide de Dieu et la volonté des femmes et des hommes dignes de cette patrie meurtrie et du monde libre, au triomphe de la vérité. Nous ferons éclater la vérité, toute la vérité, Incha Allah pour rétablir ces algériennes et algériens, victimes de l'arbitraire, dans leurs droits et leur dignité.

Il faut que la vérité, toute la vérité éclate sur la torture institutionnalisée, les exécutions sommaires, tous les assassinats de civils innocents, les procès iniques, les massacres odieux, les viols collectifs et les disparitions. Il faut que les coupables, **tous les coupables, quel que soit leur bord**, soient démasqués par une véritable commission de Vérité et jugés par une justice indépendante. Ce n'est qu'à ce prix et seulement à ce prix que se construira un véritable Etat de droit, que seront jetées les bases d'une véritable réconciliation et que nous parviendrons à extirper cette violence politique, introduite dans notre société au lendemain de l'indépendance par les imposteurs qui ont confisqué les libertés et les rêves d'une Nation.

Des algériens se réclamant du courant islamique ont tué d'autres algériens. Cela est indéniable. Une partie des victimes de cette tragédie nationale sont leur fait. Des jeunes, sans avenir, marginalisés et désespérés de se retrouver étrangers dans leur propre patrie ont pris les armes pour répondre à la violence d'une minorité de véreux nantis qui les avait empêchés de rêver et de croire - à tort ou à raison - au changement lors des premières élections législatives libres de décembre 1991. Trente années de hogra et d'injustice criardes leur ont fait faire des actes condamnables.

Mais nous devons avoir le courage et l'honnêteté de dire qu'une partie non négligeable des victimes de cette tragédie sont le fait du terrorisme d'Etat. Des centaines de citoyens, dont des enfants, sont morts sur les tables de torture. Des milliers d'algériens ont été exécutés sommairement devant leurs familles. Des milliers d'autres ont été kidnappés et ont disparu à tout jamais. Des centaines de citoyens ont été tués par certaines milices mafieuses et/ou partisans. Des centaines d'algériens ont été enterrés sous l'étiquette « d'X algériens ». Des dizaines de citoyennes ont été violées lors de perquisitions et dans les centres de séquestration. Il ne s'agit là ni de propagande ni de manipulation. Des faits, des dates, des noms et des témoignages existent..

Il ne faudrait pas qu'au nom d'une « paix » et d'une « réconciliation » factices, on essaie vainement de jeter un voile opaque sur ces victimes qu'on tente d'enterrer une deuxième fois dans le mépris et la honte après les avoir ensevelies furtivement la première fois dans l'anonymat le plus total.

Le nouveau premier responsable du pays ne cesse de répéter que « *tous ceux qui ont les mains tâchées de sang, auteurs de crimes et de viols, doivent répondre de leurs actes devant la justice* ». Je partage entièrement cet avis mais à condition que ceux qui ont torturé, exécuté sommairement et fait disparaître des algériens y soient également concernés. Ils ont eux aussi les mains tâchées de sang d'algériens innocents. Il ne peut y avoir de sélectivité en matière de crime ! Et ces victimes ne se comptent pas en dizaines mais en dizaine de milliers.

Videla, Papadopoulos, Pinochet et autres auteurs de crimes contre l'Humanité ont été rattrapés par le Tribunal de l'Histoire et ont été condamnés ou en voie de l'être par la Justice, malgré toutes les tergiversations et autres tentatives d'amnisties sur mesure. Les conclusions de la commission de Vérité et de Réconciliation en Afrique du Sud et les révélations de la commission d'enquête au Guatemala sont autant d'exemples éloquentes qui réconfortent les femmes et les hommes dignes de ma patrie et de ce monde qui restent convaincus que « NUL DROIT NE SE PERD TANT QU'EXISTE UN REVENDICATEUR ».

Toute véritable réconciliation passe par un devoir et une obligation de vérité. L'opinion publique nationale en particulier et internationale, d'une manière générale, doit connaître la vérité, toute la vérité sur le drame algérien. Il ne peut y avoir de véritable réconciliation et de réelle concorde nationales tant que la vérité sur la tragédie algérienne n'aura pas éclaté pour situer la responsabilité des uns et des autres dans cette guerre et son jeu de massacres qu'on a voulu cacher à l'opinion publique.

Toute véritable réconciliation exige également de mettre fin à l'impunité de tous les auteurs d'atteintes gravissimes aux droits de l'homme.

Les politiques de manipulation et de terreur ont, durant un temps, trompé certains citoyens et terrorisé beaucoup d'autres. Mais elles ont lamentablement échoué. Elles n'ont pu résister à la volonté naturelle de la Vérité d'éclorre et ce, malgré le forcing désespéré d'une poignée misérable de janissaires de la plume et de la parole, à travestir les faits.

Des familles dignes, longtemps trompées et manipulées par la propagande des charognards politiques qui avaient fait de leurs enfants victimes de la tragédie, des fonds de commerce pour entretenir la guerre et la haine, commencent à s'interroger sur la mort suspecte de leurs proches et exigent de véritables enquêtes.

Des milliers de familles de disparus se sont organisées et ont porté très haut et très loin ce douloureux et crucial problème, en Algérie, en Europe et même en Amérique. Les listes, malheureusement s'allongent de jour en jour.

Des centaines de citoyens torturés sont entrain de s'organiser pour défendre leur dignité bafouée par des tortionnaires désaxés et exigent la réparation morale par le jugement de ces derniers. Et là aussi les listes et les témoignages s'amoncellent.

Des familles de citoyens exécutés sommairement s'organisent à leur tour pour réclamer la vérité sur la mort de leurs proches et le jugement des criminels. Des listes de milliers de victimes sont en cours de confection.

Je lance un appel solennel à tous les militants(e)s dignes des droits de l'homme, en Algérie et dans le monde, aux organisations internationales des droits de l'homme, à la presse (la véritable presse) pour soutenir la création d'une **Commission Nationale de Vérité** sur les atteintes aux droits de l'homme, **toutes les atteintes**, avec la participation des trois principales organisations internationales non gouvernementales des droits de l'homme comme observatrices, pour faire la lumière, **toute la lumière** sur les assassinats de civils innocents, les massacres collectifs, les campagnes de viols, la torture, les exécutions sommaires et les disparitions de dizaines de milliers d'Algériens et pour que les véritables auteurs et commanditaires de ces crimes contre l'Humanité, sans exception soient arrêtés et jugés par une justice indépendante.

Les droits de l'homme étant un concept universel ne pouvant avoir de frontières (sauf pour les putschistes, les dictateurs et les faux démocrates), j'en appelle à la conscience universelle pour soutenir notre noble combat pour le triomphe de la Vérité, toute la Vérité et rien que la Vérité comme elle l'a si courageusement et si dignement fait hier en Afrique du Sud, en Argentine, au Chili, en Corée du Sud, en Grèce, au Guatemala et au Nigeria.

« Il faut être fidèle à la vérité même lorsque notre propre patrie est en cause. Tout citoyen a le devoir de mourir pour sa patrie mais nul n'est tenu de mentir pour elle ». (Montesquieu)

Signé : Docteur Salah-Eddine SIDHOUM

Annexe 12

L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme

APPEL URGENT- L'OBSERVATOIRE

DZA 005/1202/OBS 072

Harcèlement

Algérie

18 décembre 2002

L'Observatoire pour la Protection des Défenseurs des Droits de l'Homme, programme conjoint de la FIDH et de l'OMCT, vous prie d'intervenir d'urgence à propos de la situation suivante en Algérie.

Description des faits

L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme a été informé d'actes de harcèlement à l'encontre de la famille de Monsieur Sidhoum, qui se sont produits le 16 décembre 2002.

Monsieur Sidhoum, chirurgien, est un militant des droits de l'Homme qui fait régulièrement l'objet de menaces. Déjà dans les années 80, il avait été arrêté et menacé par la police politique à la suite de ses prises de position pour la libération des personnes arrêtées lors des manifestations du printemps berbère. Il avait également alerté la communauté internationale -notamment à partir des années 90- sur la pratique de la torture, des exécutions extra-judiciaires et des disparitions forcées, notamment en recueillant et diffusant des témoignages de victimes. En juin 1992, à la suite du coup d'Etat du 11 janvier 1992, il avait été arrêté pour avoir dénoncé des violations commises par les gendarmes. Depuis décembre 1994, date à laquelle trois individus armés ont fait irruption à son domicile pour le tuer, M. Sidhoum vit dans la clandestinité, par peur des représailles dues à ses activités de défense des droits de l'Homme. Il continue néanmoins de transmettre des informations à la communauté internationale concernant les exactions commises par les autorités. En 1997, il avait été condamné à 20 ans de prison par contumace, sur la base de l'article 87 bis du Code pénal qui comprend notamment l'appartenance à un groupe armé et actes terroristes. Cette condamnation serait directement liée à ses activités en matière de droits de l'Homme et sa dénonciation de la torture.

Selon les informations reçues, le 16 décembre au matin, deux civils se sont présentés au domicile de M. Sidhoum pour lui remettre une convocation. A son domicile, n'était présente que sa tante, âgée de 83 ans, qui leur a indiqué que M. Sidhoum n'habitait plus là depuis 8 ans. Ils lui ont alors dit qu'en son absence, son épouse devait se rendre dans l'après midi au siège de la Brigade Mobile de la police judiciaire d'El Madania. Or il est à noter que le domicile de Mme Sidhoum est normalement rattaché au commissariat de El Mouradia. Or il est à noter que le domicile de Mme Sidhoum est normalement rattaché au commissariat de El Mouradia. L'Observatoire s'inquiète du fait qu'elle soit convoquée au centre d'El Madania, dénoncé par plusieurs sources comme étant un centre de torture.

Aux dernières nouvelles, Mme Sidhoum a préféré ne pas se présenter dans les locaux de la police d'El Madania. Cependant, Amine Sidhoum, le fils de M. et Mme Sidhoum, lui aussi défenseur des droits de l'Homme, a manifesté son intention de répondre à la convocation.

Cette convocation fait suite au harcèlement accru que subit la famille Sidhoum depuis janvier 2002, date à laquelle M. Sidhoum a publié des dossiers sur les violations des droits humains commis par l'Etat algérien, notamment des cas de disparitions forcées et de torture.

Actions demandées

Merci d'écrire aux autorités algériennes et de leur demander de :

i. Assurer la sécurité et l'intégrité physique de Madame Sidhoum et de tous les membres de sa famille ;

ii. mettre un terme à tous les actes d'agression et de harcèlement à l'encontre des défenseurs ;

iii. se conformer aux dispositions de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme, adoptée par l'Assemblée Générale des Nations unies le 9 décembre 1998, en particulier à l'article 1, qui dispose que " chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, de promouvoir la protection et la réalisation des droits de l'Homme et des libertés fondamentales aux niveaux national et international " ;

iv. se conformer aux dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et des instruments internationaux relatifs aux droits de l'Homme liant l'Algérie.

Adresses

- M. Bouteflika, Président de la République. Fax: (+213 2) 59 25 79

- M. Yazid Zerhouni, Ministre de l'Intérieur, Ministère de l'Intérieur, 18 rue Docteur Saâdane, Alger, Algérie. Fax : (+213 2) 73 61 06

- M. Ahmed Ouyahia, Ministre de la Justice, Ministère de la Justice, 8 Place Bir-Hakem El-Biar, Alger, Algérie. Fax (+213 2) 1 92 21 95

- M. Ksentini, Président de la Commission Nationale Consultative de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme : Tel/Fax (+213 2) 1 939 005/ +213 2 239 037

Paris - Genève, le 18 décembre 2002

Merci de bien vouloir informer l'Observatoire de toutes actions entreprises en indiquant le code de cet appel.

L'Observatoire, programme de la FIDH et de l'OMCT, a vocation à protéger les défenseurs des droits de l'Homme victimes de violations et à leur apporter une aide aussi concrète que possible. L'Observatoire a été lauréat 1998 du prix des Droits de l'Homme de la République Française.

Pour contacter l'Observatoire, appeler La Ligne d'Urgence : Tel et fax FIDH : 33 (0) 1 43 55 20 11 / 01 43 55 18 80 Tel et fax OMCT : +4122 809 49 39 / 41 42 809 49 29 E.Mail: observatoire@iprolink.ch

The Observatory, an FIDH and OMCT venture, is dedicated to the protection of Human Rights Defenders and aims to offer them concrete support in time of need.

To Contact the Observatory, call The Emergency Line: Tel: FIDH: 33 (0) 1 48 05 82 46 OMCT: 41 (0) 22 809 49 39 E-mail: observatoire@iprolink.ch